



PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE  
PREFECTURE DE LA GIRONDE



# Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.  
Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

*"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."*

**N°12 - Volume I - du 1er au 31 décembre 2004**

ISSN 1253-7292

# Sommaire

## **COLLECTIVITES LOCALES - Intercommunalité.....4**

Arrêté - 2004-12-0066 - Création de la Communauté de communes du Monségurais - 15/12/2004.....	4
Arrêté - 2004-12-0067 - Transfert du siège social et modification de l'article 5 des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadais-Fronsadais - 13/12/2004.....	6
Arrêté - 2004-12-0068 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Balizac-Origne - 01/12/2004.....	8
Arrêté - 2004-12-0069 - Modification des membres du Syndicat Mixte Inter-Territorial du Pays du Haut Entre Deux Mers (SIPHEM) - 15/12/2004.....	10
Arrêté - 2004-12-0075 - SMICOTOM - MODIFICATION DES MEMBRES - 31/12/2004.....	12
Arrêté - 2005-01-0003 - Eligibilité à la DGF de la Communauté de communes du Monségurais - 31/12/2004.....	14
Arrêté - 2004-12-0061 - Extension des compétences de la Communauté de communes des Coteaux de Garonne - 20/12/2004.....	15
Arrêté - 2004-12-0063 - Modification des articles 1 (2ème alinéa : dénomination) et 2 (siège social) des statuts de la Communauté de communes du Nord-Bassin - 13/12/2004.....	17
Arrêté - 2004-12-0065 - Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde (SMICVAL) - 24/12/2004.....	19
Arrêté - 2004-12-0062 - Création de la Communauté de communes du Lussacais - 22/12/2004.....	21
Arrêté - 2004-12-0060 - Modification des membres de l'Union Syndicale de l'Entre Deux Mers et du Réolais pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères (U.S.E.R.C.T.O.M.) - 15/12/2004.....	23
Arrêté - 2005-01-0005 - Communauté de communes du Centre Médoc - adhésion des communes de Saint Seurin de Cadourne et de Vertheuil et modification des statuts - 31/12/2004.....	25

## **COLLECTIVITES LOCALES - Régie.....27**

Arrêté - 2004-12-0039 - ARRETE RELATIF A LA NOMINATION DES REGISSEURS - 01/12/2004.....	27
Arrêté - 2004-12-0048 - ARRETE RELATIF A LA CREATION DE REGIES D'ETAT - 30/11/2004.....	28

## **COLLECTIVITES TERRITORIALES.....30**

Arrêté - 2004-12-0007 - Arrêté relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine - 16/12/2004.....	30
---	----

## **COMMERCE.....31**

Avis - 2005-01-0037 - Autorisation de création d'une concession motos (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 80,00m <sup>2</sup> ) à l'enseigne HARLEY DAVIDSON ET BUELL - surface de vente de 430,00 m <sup>2</sup> - commune de BEGLES - 24/11/2004.....	31
Avis - 2005-01-0050 - Autorisation d'extension d'un supermarché et de boutiques d'une surface de vente de 1042,00 m <sup>2</sup> à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET - 10/11/2004.....	32
Avis - 2005-01-0053 - Autorisation d'extension d'un dépôt-vente d'une surface de vente de 391,00 m <sup>2</sup> à l'enseigne TROC 2000 sur la commune de GUJAN-MESTRAS - 24/11/2004.....	33
Avis - 2005-01-0052 - Autorisation d'extension d'une galerie marchande par création d'un magasin de vente de produits culturels et de loisirs d'une surface de vente de 394,00 m <sup>2</sup> sur la commune de CESTAS - 24/11/2004.....	34
Avis - 2005-01-0049 - REFUS d'autorisation de création d'une station-service à six positions de ravitaillement annexée au supermarché à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 200,00 m <sup>2</sup> sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH - 15/12/2004.....	35
Avis - 2005-01-0048 - REFUS D'AUTORISATION DE CREATION D'UN SUPERMARCHÉ A L'ENSEIGNE E. LECLERC D'UNE SURFACE DE VENTE DE 1600,00 M <sup>2</sup> SUR LA COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH - 15/12/2004.....	36
Avis - 2005-01-0042 - AUTORISATION DE CREATION D'UN SUPERMARCHÉ ET D'UNE BOUTIQUE A L'ENSEIGNE ECOMARCHÉ - SURFACE DE VENTE DE 917,00 M <sup>2</sup> - SUR LA COMMUNE DE PELLEGRUE - 10/11/2004.....	37
Avis - 2005-01-0047 - AUTORISATION D'EXTENSION D'UNE JARDINERIE D'UNE SURFACE DE VENTE DE 8063,00 M <sup>2</sup> (3 600,00M <sup>2</sup> DE SURFACES DE VENTE EXTERIEURES) A L'ENSEIGNE LE JARDIN FLEURI SUR LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN - 10/11/2004.....	38
Avis - 2005-01-0046 - REFUS d'autorisation de création un magasin de vente au détail de chaussures à l'enseigne LA HALLE O CHAUSSURES d'une surface de vente de 650,00 m <sup>2</sup> sur la commune de SAINT-MARTIN-LACAUSSE - 15/12/2004.....	39
Avis - 2005-01-0045 - REFUS d'autorisation de création d'un ensemble commercial par création de 6 boutiques à l'enseigne d'une surface de vente de 995,00 m <sup>2</sup> sur la commune de SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - 10/11/2004.....	40
Avis - 2005-01-0055 - Autorisation de création d'une solderie (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 517,00m <sup>2</sup> ) à l'enseigne BRIC K VRAC d'une surface de vente de 1400,00 m <sup>2</sup> sur la commune de LESPARRE-MEDOC - 24/11/2004.....	41

Avis - 2005-01-0057 - Autorisation de création d'un magasin spécialisé en produits alimentaires surgelés (avec extension d'un ensemble commercial existant) à l'enseigne PICARD d'une surface de vente de 266,00 m <sup>2</sup> sur la commune de MERIGNAC - 24/11/2004 .....	42
Avis - 2005-01-0056 - Autorisation d'extension d'un magasin de discount alimentaire d'une surface de vente de 193,00 m <sup>2</sup> à l'enseigne LE MUTANT sur la commune de LUDON-MEDOC - 24/11/2004 .....	43
Avis - 2005-01-0054 - Autorisation d'extension par transfert, d'une station-service à sept positions de ravitaillement annexés au supermarché d'une surface de vente de 171,69m <sup>2</sup> à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET - 24/11/2004 .....	44
Avis - 2005-01-0043 - Autorisation de création d'une station-service à trois positions de ravitaillement annexés au supermarché à l'enseigne ECOMARCHÉ d'une surface de vente de 130,00 m <sup>2</sup> sur la commune de PELLEGRUE - 10/11/2004.....	45
<b>DISTINCTIONS HONORIFIQUES .....</b>	<b>46</b>
Arrêté - 2005-01-0017 - Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale - Promotion du 1er janvier 2005 - 13/12/2004..	46
Arrêté - 2005-01-0061 - Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2005 - 26/11/2004 .....	47
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>48</b>
Arrêté - 2005-01-0034 - modification de la commission locale de l'eau du SAGE Bassin de la Leyre et milieux associés - 05/11/2004	48
Arrêté - 2004-12-0064 - Arrêté relatif à l'organisation de l'Inspection des Installations Classées dans le département de la Gironde - 29/12/2004 .....	50
Arrêté - 2004-12-0117 - Renouvellement des membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) chargée du suivi du centre d'enfouissement technique de AUDENGE - 24/12/2004.....	51
Arrêté - 2004-12-0042 - Agrément de l'Association pour la Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice - 07/12/2004.....	53
<b>FINANCES PUBLIQUES .....</b>	<b>54</b>
Arrêté - 2005-01-0008 - Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes à la Sous-Préfecture de Langon - 31/12/2004 .....	54
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE.....</b>	<b>55</b>
Avis - 2005-01-0038 - LISTE REGIONALE DES COÛTS PAR APPRENTI DES FORMATIONS ASSUREES DANS LES CENTRES ET SECTIONS D'APPRENTISSAGE D'AQUITAINE - Exercice 2004 - 22/12/2004.....	55
<b>PROTECTION CIVILE .....</b>	<b>56</b>
Arrêté - 2005-01-0013 - Mise en oeuvre du Plan de gestion départemental des stocks de proximité d'iode de la Gironde - 01/12/2004.	56
Arrêté - 2005-01-0036 - Franck KERDRAON, Formation Audit conseil en sécurité 131, Avenue Victor Hugo 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND - 16/12/2004 .....	58
<b>PUBLICITE .....</b>	<b>59</b>
Avis - 2004-12-0118 - Constitution d'un groupe de travail publicité sur la commune de FLOIRAC - 23/12/2004 .....	59
<b>URBANISME.....</b>	<b>60</b>
Arrêté - 2004-12-0110 - APPROBATION DE CARTE COMMUNALE GARDEGAN ET TOURTIRAC - 21/12/2004.....	60
Arrêté - 2004-12-0115 - APPROBATION DE CARTE COMMUNALE BRAUD ET SAINT LOUIS - 21/12/2004.....	61
<b>Annexe acte 2004-12-0007 : Annexe 1 .....</b>	<b>63</b>
<b>Annexe acte 2005-01-0017 : médaille honneur régionale départementale et communale .....</b>	<b>70</b>
<b>Annexe acte 2005-01-0061 : médaille honneur agricole.....</b>	<b>105</b>
<b>Annexe acte 2005-01-0038 : Coût par apprenti 2004 .....</b>	<b>111</b>
<b>Annexe acte 2005-01-0013 : Plan de gestion des stocks de proximité d'iode - Sommaire.....</b>	<b>129</b>

**Arrêté du 15/12/2004**

---

---

**Création de la Communauté de communes du Monségurais**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-5,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2004 fixant le périmètre de la communauté de communes,  
VU les délibérations des communes suivantes :  
- COURS-DE-MONSEGUR - COUTURES-SUR-DROPT - DIEULIVOL - LANDERROUET-SUR-SEGUR - MESTERRIEUX -  
MONSEGUR - NEUFFONS - LE PUY - RIMONS - ROQUEBRUNE - SAINTE-GEMME - SAINT-SULPICE-DE-  
GUILLERAGUES - SAINT-VIVIEN-DE-MONSEGUR - TAILLECAVAT - demandant la création de la communauté de communes  
et approuvant ses statuts,  
VU la délibération de la commune de CASTELMORON D'ALBRET refusant d'adopter les statuts de la communauté de communes,  
VU le projet de statuts,  
VU l'avis de Monsieur le Trésorier Payeur Général,  
VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LANGON en date du 29 novembre 2004,  
CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,  
SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Est autorisée entre les communes suivantes : CASTELMORON-D'ALBRET - COURS-DE-MONSEGUR -  
COUTURES-SUR-DROPT - DIEULIVOL - LANDERROUET-SUR-SEGUR - MESTERRIEUX - MONSEGUR - NEUFFONS - LE  
PUY - RIMONS - ROQUEBRUNE - SAINTE-GEMME - SAINT-SULPICE-DE-GUILLERAGUES - SAINT-VIVIEN-DE-  
MONSEGUR - TAILLECAVAT - la création de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONSEGURAIS.

ARTICLE 2 - Ce groupement exercera les compétences définies à l'article 2 (Objet) des statuts ci-annexés.

ARTICLE 3 - Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : Maison du Canton à MONSEGUR.

ARTICLE 4 - Le groupement est créé pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 - Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier de la Perception de LA REOLE.

ARTICLE 6 - Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 7 - Il est pris acte du retrait de la compétence "voirie" du SIVOM de Monségur.

ARTICLE 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- Mesdames et Messieurs les Maires des 15 communes concernées,
- M. le Président du SIVOM de Monségur,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : LA REOLE.

ARTICLE 9 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

**Le Préfet,**

Alain GEHIN

Arrêté du 13/12/2004

---

---

**Transfert du siège social et modification de l'article 5 des statuts du  
Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement  
du Cubzadai-Fronsadais**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 9 avril 1948 : création d'un syndicat d'études

- 22 novembre 1948 : transformation en syndicat de travaux

- 25 mai 1949 : adhésion des communes de FRONSAC, GALGON, LA RIVIERE, SAILLANS, SAINT-AIGNAN, SAINT-MICHEL-DE-FRONSAC et VILLEGOUGE

- 19 décembre 1952 : adhésion de la commune de CEZAC

- 23 janvier 1956 : adhésion de la commune de MARCENAI

- 5 mars 1959 : retrait de la commune de TAURIAC

- 7 avril 1981 : extension des compétences à l'investissement et au fonctionnement des équipements propres à assurer l'assainissement

- 16 février 1998 : modification des statuts

- 19 juillet 2002 : modification des statuts

VU la délibération du comité syndical en date du 25 juin 2004 décidant de transférer le siège social du syndicat 2 rue Louise Michel à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC et de modifier l'article 5 des statuts en conséquence,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- AUBIE-ET-ESPESSAS - CADILLAC-EN-FRONSADAIS - CAVIGNAC - CEZAC - CUBNEZAI - FRONSAC - GALGON - LUGON-ET-L'ILE-DU-CARNEY - MARCENAI - MARSAS - PERISSAC - PRIGNAC-ET-MARCAMPS - SAINT-AIGNAN - SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC - SAINT-ANTOINE - SAINT-GERMAIN-DE-LA-RIVIERE - SAINT-ROMAIN-LA-VIRVEE - SALIGNAC - TARNES - VERAC -

VU l'avis favorable du Sous-Préfet de BLAYE en date du 3 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont autorisés pour le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement du Cubzadai-Fronsadais :

- le transfert du siège social à l'adresse suivante : 2 rue Louise Michel - 33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC.

- la modification de l'article 5 des statuts relatif au siège social.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des nouveaux statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les sous-préfets des arrondissements de BLAYE et de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du groupement,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 13/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

Thierry ROGÉLET

Arrêté du 01/12/2004

---

---

**Modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement  
Pédagogique Balizac-Origne**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 1er septembre 1995 : création

- 9 avril 1998 : modification de l'article 7 des statuts (composition du comité syndical)

- 9 août 2004 : modification des membres : adhésion de la commune de SAINT-LEGER-DE-BALSON

VU la délibération du conseil de comité syndical en date du 24 août 2004 approuvant de nouveaux statuts,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BALIZAC - ORIGNE - SAINT-LEGER-DE-BALSON -

VU le nouveau projet de statuts,

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LANGON en date du 24 novembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée la modification des statuts du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Balizac-Origne.

Les nouveaux statuts annexés au présent arrêté annulent et remplacent les précédents.

Le syndicat intercommunal prend la dénomination suivante : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE BALIZAC - ORIGNE - SAINT-LEGER-DE-BALSON.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du Syndicat intercommunal,

- Mesdames et Messieurs les Maires des 3 communes concernées,

- M. le Président du Conseil Général,

- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,

- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,

- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,



- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : SAINT-SYMPHORIEN.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 01/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

Arrêté du 15/12/2004

---

---

**Modification des membres du Syndicat Mixte Inter-Territorial du Pays  
du Haut Entre Deux Mers (SIPHEM)**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5711-1 et L 5214-21,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 18 avril 1988 : création

- 11 décembre 1990 : modification des membres : adhésion des communes de CASTELVIEL, CLEYRAC, GORNAC, MAURIAC, MOURENS, RUCH, SAINT-BRICE, SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE, SAINT-HILAIRE-DU-BOIS, SAINT-MARTIN-DE-LERM et SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS.

- 23 septembre 1996 : modification des membres : adhésion des communes de COUTURES-SUR-DROPT, FRONTENAC, LE PUY, NEUFFONS, RIMONS, ROQUEBRUNE, SAINT-MACAIRE et SAINTE-GEMME.

- 20 avril 1998 : modification des membres : adhésion des communes de AILLAS, AUROS, CASTILLON-DE-CASTETS, PONDAURAT, SAVIGNAC.

- 26 mai 2003 : modification des membres et des statuts : adhésion des communes de BARIE, BASSANNE, BERTHEZ, BRANNENS, BROUQUEYRAN, COURS-DE-MONSEGUR, LANDERROUET-SUR-SEGUR, LADOS, MERIGNAS, MESTERRIEUX, PUYBARBAN, SIGALENS et transfert de siège.

- 29 décembre 2003 : modification des membres du fait de la création des communautés de communes du Réolais et du Pays d'Auros et de l'extension de périmètre des communautés de communes du Pays de Sauveterre de Guyenne et du Pays de Pellegrue.

- 17 mai 2004 : modification des membres : adhésion de la communauté de communes des Coteaux Macariens.

VU l'arrêté préfectoral du 4 novembre 2004 autorisant la commune de BLASIMON à adhérer à la communauté de communes du Pays de Sauveterre de Guyenne,

VU l'arrêté préfectoral daté de ce jour autorisant la création de la communauté de communes du Monségurais,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est pris acte de la substitution au sein du Syndicat Mixte Inter-Territorial du Pays du Haut Entre Deux Mers (SIPHEM) :

- de la Communauté de communes du Pays de Sauveterre-de-Guyenne à la commune de Blasimon ;

- de la Communauté de communes du Monségurais à ses 15 communes membres.

(A compter de la date de signature du présent arrêté, le SIPHEM associe les membres suivants :

1.Communes : MERIGNAS - RUCH

2.Etablissements Publics de Coopération Intercommunale : Communauté de communes des Coteaux Macariens, Communauté de communes du Monségurais, Communauté de communes du Pays d'Auros, Communauté de communes du Pays de Pellegrue, Communauté de communes du Pays de Sauveterre-de-Guyenne, Communauté de communes du Réolais, Communauté de communes du canton de Targon (pour la commune de Frontenac).

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du SIPHEM,
- MM. les Présidents des 7 EPCI concernés,
- MM. les Maires des 2 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : MONSEGUR.

ARTICLE 3 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

Arrêté du 31/12/2004

---

---

## SMICOTOM - MODIFICATION DES MEMBRES

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république,

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu les arrêtés antérieurs :

16 janvier 1979 - création du SI d'études pour la collecte et le traitement des ordures ménagères en Médoc

25 juillet 1986 - transformation du syndicat d'études en syndicat mixte de travaux et d'exploitation

25 septembre 1991 - modification des membres

17 février 1993 modification du périmètre

16 janvier 2002 - modification des membres et des statuts

03 février 2003 - modification des membres

16 janvier 2004 - modification du périmètre suite à l'adhésion de Saint Julien de Beychevelle à la communauté de communes du centre Médoc

Vu l'arrêté préfectoral de ce jour autorisant l'adhésion des communes de Saint Seurin de Cadourne et de Vertheuil à la communauté de communes du Centre Médoc,

Considérant que les dispositions requises sont remplies,

Sur proposition du secrétaire général de la Préfecture;

### ARRETE

**ARTICLE PREMIER** Il est pris acte de la substitution de la communauté de communes du Centre Médoc aux communes de Saint Seurin de Cadourne et de Vertheuil au sein du syndicat médocain intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SMICOTOM).

(Le syndicat médocain intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères regroupe désormais 4 EPCI : communauté de communes de la pointe Médoc, du Centre Médoc, des Lacs Médocains, et Coeur du Médoc)

**ARTICLE 2** Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de Lesparre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée à :

M. le président du SMICOTOM,

Messieurs les présidents des communautés de communes concernées,

Messieurs les maires des communes concernées,

Monsieur le président du Conseil Général,

Monsieur le directeur départemental de l'équipement,

Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt,

Monsieur le commissaire du gouvernement près la chambre régionale des comptes,

Monsieur le trésorier payeur général de la Gironde,

Madame la trésorière de Saint laurent de Médoc

ARTICLE 3 La présente décision peut être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

**Le Secrétaire Général Adjoint,**

Thierry ROGELET

Arrêté du 31/12/2004

---

---

**Eligibilité à la DGF de la Communauté de communes du Monségurais**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5214-23-1,

VU l'arrêté préfectoral du 15 décembre 2004 autorisant la création de la communauté de communes,

VU la délibération du conseil de communauté du 29 décembre 2004 décidant de l'adoption de la fiscalité mixte dont la taxe professionnelle unique à compter du 1er janvier 2005,

CONSIDERANT que la population totale de la communauté de communes du Monségurais s'élève à 4295 habitants,

CONSIDERANT qu'au jour de la signature du présent arrêté la communauté de communes exerce les 4 groupes de compétences définis à l'article L5214-23-1 du CGCT : 1) Développement économique, 2) Voirie d'intérêt communautaire, 3) Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés, 4) équipements sportifs d'intérêt communautaire,

-CONSIDERANT que les dispositions de l'article L5214-23-1 du CGCT sont réunies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est constatée l'éligibilité à la DGF bonifiée de la communauté de communes du Monségurais à compter du 1er janvier 2005.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : LA REOLE.

ARTICLE 3 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

**Le Secrétaire Général Adjoint,**

Thierry ROGELET

**Arrêté du 20/12/2004**

---

---

**Extension des compétences de la Communauté de communes des  
Coteaux de Garonne**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 28 novembre 2001 : fixation du périmètre

- 27 décembre 2002 : création

- 19 décembre 2003 : extension des compétences à l'élimination et à la valorisation des déchets ménagers et assimilés.

VU la délibération du conseil de communauté en date du 9 septembre 2004 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes à la mise en place d'un service de transport en commun,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- BEGUEY - CADILLAC - DONZAC - GABARNAC - LAROQUE - LOUPIAC - MONPRIMBLANC - OMET - SAINTE-CROIX-DU-MONT -

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LANGON en date du 10 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - La communauté de communes des coteaux de Garonne est autorisée à se doter d'une compétence statutaire 6/III/A-4 définie comme suit :

"Recevoir délégations du Conseil Général aux fins de mettre en place et/ou exploiter un service public de transport en commun entre les différentes communes à destination de celles disposant de services, lieux de loisirs et commerces".

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,

- Messieurs les Maires des 9 communes concernées,

- M. le Président du Conseil Général,

- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,

- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,

- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : CADILLAC.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 20/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY



Arrêté du 13/12/2004

---

---

**Modification des articles 1 (2ème alinéa : dénomination) et 2 (siège social) des statuts de la Communauté de communes du Nord-Bassin**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 5 août 2003 : fixation du périmètre
- 18 novembre 2003 : création

VU la délibération du conseil de communauté en date du 28 juin 2004 décidant de changer la dénomination du groupement et de transférer son siège social à la Mairie de Marcheprime,

VU les délibérations favorables des communes suivantes :

- ARES - LANTON - LEGE-CAP-FERRET - MIOS - MARCHEPRIME -

VU l'avis favorable du Sous-Préfet du Bassin d'Arcachon en date du 24 novembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont autorisés pour la communauté de communes du Nord-Bassin :

- le changement de dénomination. La communauté de communes prend la dénomination suivante : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'ARCACHON NORD ATLANTIQUE (COBAN ATLANTIQUE).

- le transfert du siège social à l'adresse suivante : Mairie de Marcheprime 33380 MARCHEPRIME.

Les articles 1 (2ème alinéa) et 2 des statuts sont modifiés en conséquence.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des délibérations précitées restera annexé au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le sous-préfet de l'arrondissement du Bassin d'Arcachon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,
- Madame et Messieurs les Maires des 8 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,

- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : AUDENGE.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 13/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

Thierry ROGELLET

Arrêté du 24/12/2004

---

---

**Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des  
Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde (SMICVAL)**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5711-2 et L 5211-41-3,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2004 fixant le périmètre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde (SMICVAL), issu de la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Gironde (SMICTOM de la Haute Gironde) et du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Libournais (SMICTOM du Libournais),

VU les délibérations des collectivités suivantes :

- SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA HAUTE GIRONDE (SMICTOM de la HAUTE GIRONDE) - SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DU LIBOURNAIS (SMICTOM du LIBOURNAIS) - SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DU CANTON DE LUSSAC - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLAYE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BOURG - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONSAC - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE GUITRES - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS - COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE-CANTON DE SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-SAVIN - ARVEYRES - BERSON - CADARSAC - CARS - IZON - SAINT-CIBARD - SAINT-MARTIN-LACAUSSADE - SAINT-PAUL - SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - SAUGON - VAYRES -

demandant la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Gironde (SMICTOM de la Haute Gironde) et du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Libournais (SMICTOM du Libournais) et approuvant les statuts du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets ménagers du Libournais - Haute Gironde (SMICVAL), nouveau groupement issu de cette fusion,

VU le projet de statuts du SMICVAL,

VU l'avis de Monsieur le Trésorier Payeur Général,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Haute Gironde (SMICTOM de la Haute Gironde) et du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Libournais (SMICTOM du Libournais) à compter du 1er janvier 2005.

ARTICLE 2 - Le nouveau groupement issu de cette fusion prend la dénomination suivante : Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation des Déchets Ménagers du Libournais-Haute Gironde (SMICVAL).

Le SMICVAL associe les membres visés à l'article 1er (constitution) des statuts ci-annexés, soit :

- SMIVOM DU CANTON DE LUSSAC
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BLAYE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE BOURG
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONSAC
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE GUITRES
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA JURIDICTION DE SAINT-EMILION
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ESTUAIRE - CANTON DE SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LIBOURNAIS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE COUTRAS
- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT-SAVIN
- Communes suivantes : ARVEYRES - BERSON - CADARSAC - CARS - IZON - SAINT-CIBARD - SAINT-MARTIN-LACAUSSE - SAINT-PAUL - SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE - SAUGON - VAYRES -.

ARTICLE 3 - Ce groupement a pour objet la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés conformément aux dispositions prévues à l'article 3 de ses statuts.

ARTICLE 4 - Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : 8 route de la Pinière - 33910 SAINT-DENIS-DE-PILE.

ARTICLE 5 - Le groupement est créé pour une durée illimitée.

ARTICLE 6 - Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier de la Perception de COUTRAS.

ARTICLE 7 - Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 8 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et les sous-préfets des arrondissements de BLAYE et de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée aux membres du SMICVAL ainsi qu'à :

- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : COUTRAS.

ARTICLE 9 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 24/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

Arrêté du 22/12/2004

---

---

## Création de la Communauté de communes du Lussacais

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-5,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,  
VU l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2004 fixant le périmètre de la communauté de communes,  
VU les délibérations des communes suivantes :

- LES ARTIGUES-DE-LUSSAC - FRANCS - LUSSAC - MONTAGNE - NEAC - PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS - TAYAC -  
demandant la création de la communauté de communes et approuvant ses statuts,

VU la délibération de la commune de PUISSEGUIN refusant d'adopter les statuts de la communauté de communes,

VU le projet de statuts,

VU l'avis de Monsieur le Trésorier Payeur Général,

VU l'avis favorable de la Sous-Préfète de LIBOURNE en date du 17 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Est autorisée entre les communes suivantes : LES ARTIGUES-DE-LUSSAC - FRANCS - LUSSAC - MONTAGNE - PETIT-PALAIS-ET-CORNEMPS - PUISSEGUIN - TAYAC - la création de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LUSSACAIS.

ARTICLE 2 - Ce groupement exerce de plein droit en lieu et place de ses communes membres les compétences définies à l'article 10 des statuts.

ARTICLE 3 - Le siège social du groupement est fixé à l'adresse suivante : Impasse de la Confrérie 33570 Lussac.

ARTICLE 4 - Le groupement est créé pour une durée illimitée.

ARTICLE 5 - Les fonctions de receveur seront exercées par le Trésorier de la Perception de Libourne-Fronsac-Vayres.

ARTICLE 6 - Un exemplaire des statuts ainsi qu'un exemplaire des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 7 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LIBOURNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- Messieurs les Maires des 8 communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Equipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. l'Inspecteur d'Académie de Bordeaux,
- M. le Directeur Départemental de la Jeunesse et des Sports,
- M. le Directeur Départemental du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : Libourne-Fronsac-Vayres.

ARTICLE 8 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 22/12/2004

**Le Préfet,**

Alain GEHIN

Arrêté du 15/12/2004

---

---

**Modification des membres de l'Union Syndicale de l'Entre Deux Mers et  
du Réolais pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères  
(U.S.E.R.C.T.O.M.)**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5711-1 et L 5214-21,  
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,  
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,  
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,  
VU les arrêtés antérieurs :

- 2 octobre 2000 : création du syndicat
- 28 novembre 2003 : constatation de la transformation en syndicat mixte
- 29 décembre 2003 : modification des membres
- 4 novembre 2004 : modification des membres

VU l'arrêté préfectoral daté de ce jour autorisant la création de la communauté de communes du Monségurais,

VU les statuts qui dotent ce groupement d'une compétence : "Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés",

CONSIDERANT que les dispositions requises sont réunies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Il est pris acte de la substitution de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONSEGURAI à ses communes membres au sein de l'Union Syndicale de l'Entre Deux Mers et du Réolais pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères du Réolais (U.S.E.R.C.T.O.M.).

Ce syndicat mixte associe les membres suivants :

1. Communes : MERIGNAS - RUCH
2. Etablissements publics de coopération intercommunale :
  - Communauté de communes du Monségurais
  - Communauté de communes du Pays de Pellegrue
  - Communauté de communes du Réolais
  - Communauté de communes du Pays de Sauveterre-de-Guyenne (pour 14 de ses 16 communes membres : CAUMONT - BLASIMON - CASTELVIEL - CLEYRAC - COIRAC - DAUBEZE - MAURIAC - SAINT-BRICE - SAINT-FELIX-DE-FONCAUDE - SAINT-HILAIRE-DU-BOIS - SAINT-MARTIN-DE-LERM - SAINT-MARTIN-DU-PUY - SAINT-SULPICE-DE-POMMIERS - SAUVETERRE-DE-GUYENNE).

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LANGON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président du groupement,
- MM. les Présidents des 4 communautés de communes concernées,
- Mesdames et Messieurs les Maires des communes concernées,

- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,
- M. le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,
- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,
- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,
- M. le Trésorier de : MONSEGUR.

ARTICLE 3 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY



Arrêté du 31/12/2004

---

---

**Communauté de communes du Centre Médoc - adhésion des communes  
de Saint Seurin de Cadourne et de Vertheuil et modification des statuts**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation,

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République,

VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU les arrêtés antérieurs :

- 28 décembre 1995: création

- 31 décembre 1997 : modification des membres adhésion de SaintSauveur

- 5 novembre 1998 : modification de la compétence voirie

- 24 décembre 2001 : extension des compétences

- 26 décembre 2001: éligibilité à la DGF bonifiée

- 19 juin 2002 : modification de l'article 6 des statuts

- 30 décembre 2003 : modification des membres: adhésion de St Julien de Beychevelle-extension des compétences et modification des statuts

- 26 octobre 2004 : modification de l'article II-4 des statuts (voirie )

VU les délibérations des communes de Saint Seurin de Cadourne (25/11/2003) et de Vertheuil (19/11/2003) sollicitant leur adhésion à la communauté de communes,

VU la délibération du conseil de communauté du 29/06/2004 acceptant ces demandes d'adhésion,

VU la délibération du conseil de communauté du 02/12/2004 décidant d'étendre les compétences de la communauté de communes, de modifier les articles I (périmètre), II (A-1 développement économique), II (A-2 aménagement rural), II (B compétences facultatives) des statuts et d'approuver un nouveau projet de statuts,

VU les délibérations favorables sur ces deux points des communes suivantes : Cissac-Médoc, pauillac, St Estèphe, St Julien de Beychevelle, St Laurent-Médoc, St Sauveur

VU le nouveau projet de statuts,

VU les avis favorables de la Sous-Préfète de LESPARRÉ du 09 décembre 2004 et du 23 décembre 2004,

CONSIDERANT que les dispositions requises sont remplies,

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Sont autorisées pour la communauté de communes du Centre Médoc :

-l'adhésion des communes de Vertheuil et de St Seurin de Cadourne

-la modification des articles I (périmètre), II (A-1 développement économique), II (A-2 aménagement rural), II (B compétences facultatives) des statuts conformément à la délibération ci-annexée du conseil de communauté.

Les nouveaux statuts annexés au présent arrêté annulent et remplacent les précédents.

ARTICLE 2 - Un exemplaire des statuts et des délibérations précitées resteront annexés au présent arrêté.

ARTICLE 3 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et la sous-préfète de l'arrondissement de LESPARRÉ sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au Recueil des Actes Administratifs et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Président de la communauté de communes,
- Messieurs les Maires des communes concernées,
- M. le Président du Conseil Général,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

- M. le Directeur Départemental des affaires sanitaires et sociales,

- M. le Directeur Départemental de la jeunesse et des sports

- M. le Directeur des services fiscaux

- M. le Commissaire du Gouvernement, près la Chambre Régionale des Comptes,

- M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde,

- M. le Trésorier de : PAUILLAC.

ARTICLE 4 - La présente décision peut être déférée au Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

PREFECTURE DE LA GIRONDE  
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES  
Bureau Contrôle dotations budgétaires

**Arrêté du 01/12/2004**

---

---

**ARRETE RELATIF A LA NOMINATION DES REGISSEURS**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU l'arrêté préfectoral du 31 novembre 2004 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de VILLENAVE D'ORNON,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER - Monsieur DUBAR Bernard, responsable de la police municipale de la commune de VILLENAVE D'ORNON est nommé régisseur pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du Code de la Route.

ARTICLE 2 - Monsieur CHENA Michel est nommé suppléant.

ARTICLE 3 - Les autres policiers municipaux de la commune de VILLENAVE D'ORNON sont désignés mandataires.

ARTICLE 4 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 01/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

Arrêté du 30/11/2004

---

---

**ARRETE RELATIF A LA CREATION DE REGIES D'ETAT**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2212-5,

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 18,

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs, modifié par le décret n° 76-70 du 15 janvier 1976,

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

VU le code de la route, notamment son article R.130-2,

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes de l'Etat auprès des Services Régionaux ou Départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire,

VU l'arrêté interministériel du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier des régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux ou départementaux relevant du Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire,

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde,

**A R R E T E**

ARTICLE PREMIER - Il est institué auprès de la police municipale de la commune de VILLENAVE D'ORNON une régie de recettes de l'Etat pour percevoir le produit des amendes forfaitaires de la police de la circulation, en application de l'article L.2212-5 du code général des collectivités territoriales et le produit des consignations prévues par l'article L.121-4 du code de la route.

ARTICLE 2 - Le régisseur, responsable de la police municipale, peut être assisté d'autres agents de police municipale désignés comme mandataires.

ARTICLE 3 - Le régisseur, son suppléant et ses mandataires encaissent et reversent les fonds au poste comptable. Les versements devront intervenir deux fois par semaine au minimum. Le Trésorier Payeur Général ainsi que le comptable local doivent toujours être en possession de la liste exhaustive des mandataires.

Les régisseur, suppléant(s) et mandataires ne doivent pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du Nouveau Code Pénal.

Les régisseur et suppléant(s) sont tenus de présenter leurs registres comptables, leurs fonds et leurs formules inactives aux agents de contrôle qualifiés.

Les régisseur et suppléant(s) sont tenus d'appliquer chacun en ce qui les concerne les dispositions de la circulaire n° 32 du 24 juin 2002 relative à l'encaissement des amendes forfaitaires et des consignations émises par les agents de police municipale.

ARTICLE 4 - M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Trésorier Payeur Général de la Gironde et M. le Maire de VILLENAVE D'ORNON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 30/11/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

**Arrêté du 16/12/2004**

---

---

**Arrêté relatif à la composition nominative du Conseil Economique et Social de la Région Aquitaine**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 4134-2 et R 4131-1 à R 4134-6 ;

VU l'arrêté du 11 octobre 2001 relatif à la composition du conseil économique et social de la région Aquitaine, modifié par l'arrêté du 20 novembre 2001 ;

VU les désignations effectuées par les organismes titulaires des sièges des premier, deuxième et troisième collègue ;

VU l'arrêté du 20 novembre 2001 relatif à la composition nominative du conseil économique et social régional d'Aquitaine, modifié par l'arrêté du 10 décembre 2001, l'arrêté du 21 janvier 2002, l'arrêté du 22 février 2002 et les arrêtés des 11 juin 2002, 17 juin 2002, 10 janvier 2003, 3 mars 2003, 4 juillet 2003, 11 septembre 2003, 1er décembre 2003, 21 juillet 2004, 29 septembre 2004, 3 novembre 2004 et 23 novembre 2004;

VU la lettre de démission du 8 novembre 2004 de M. Marcel Lesca de son siège de représentant de l'Union Professionnelle Artisanale à compter du 30 novembre 2004, et sa désignation en qualité de représentant de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et des Caisses d'Allocations Familiales pour succéder à Mme Nadine Ducourtioux, à compter du 1er décembre 2004 ;

**A R R Ê T E**

Article 1er : Le tableau nominatif annexé à l'arrêté du 23 novembre 2004 est annulé et remplacé par le tableau annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le sous-préfet, directeur du cabinet du préfet de la région Aquitaine, préfet de la Gironde, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région, et notifié au président du conseil économique et social régional d'Aquitaine, au président du conseil régional d'Aquitaine et aux préfets des départements de la Dordogne, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 16/12/2004

**Le Préfet,**

Alain GEHIN

**Conférer annexe**

**Avis du 24/11/2004**

---

---

**Autorisation de création d'une concession motos (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 80,00m<sup>2</sup>) à l'enseigne HARLEY DAVIDSON ET BUELL - surface de vente de 430,00 m<sup>2</sup> - commune de BEGLES**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. 231 RUE D'ORNANO, l'autorisation de création d'une concession motos (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 80,00 m<sup>2</sup>) à l'enseigne HARLEY DAVIDSON ET BUELL d'une surface de vente de 430,00 m<sup>2</sup> sur la commune de BEGLES.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 10/11/2004**

---

---

**Autorisation d'extension d'un supermarché et de boutiques d'une surface de vente de 1042,00 m<sup>2</sup> à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A.S. CLADIS, l'autorisation d'extension d'un supermarché (d'une surface de vente actuelle de 1 354 m<sup>2</sup>) et de boutiques (d'une surface de vente actuelle de 142 m<sup>2</sup>) sur la commune de LEGE-CAP-FERRET.

- Surface de vente initiale : 1 496,00 m<sup>2</sup>.
- Surface de vente demandée : 1 042,00 m<sup>2</sup> (dont 1 034 m<sup>2</sup> pour le supermarché et 8 m<sup>2</sup> pour les boutiques).
- Enseigne : SUPER U.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO



**Avis du 24/11/2004**

---

---

**Autorisation d'extension d'un dépôt-vente d'une surface de vente de  
391,00 m<sup>2</sup> à l'enseigne TROC 2000 sur la commune de GUJAN-  
MESTRAS**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la SARL DVB DEPOT VENTE DU BASSIN, l'autorisation d'extension d'un dépôt-vente sur la commune de GUJAN-MESTRAS.

- Surface de vente initiale : 299,00 m<sup>2</sup>
- Surface de vente demandée : 391,00 m<sup>2</sup>
- Enseigne : TROC 2000

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

Avis du 24/11/2004

---

---

**Autorisation d'extension d'une galerie marchande par création d'un magasin de vente de produits culturels et de loisirs d'une surface de vente de 394,00 m<sup>2</sup> sur la commune de CESTAS**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. DE L'OSIER, l'autorisation d'extension d'une galerie marchande par création d'un magasin de vente de produits culturels et de loisirs (en lieu et place du restaurant LE SALOON et du magasin le SLIDER'SHOP d'une surface de vente de 106,00 m<sup>2</sup> situés dans la galerie marchande) sur la commune de CESTAS.

- Surface de vente initiale : 1 057,00 m<sup>2</sup>

- Surface de vente demandée : 394,00 m<sup>2</sup>

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 15/12/2004**

---

---

**REFUS d'autorisation de création d'une station-service à six positions de ravitaillement annexée au supermarché à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 200,00 m<sup>2</sup> sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 15 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.N. DISARC, l'autorisation de création d'une station-service à six positions de ravitaillement annexée au supermarché à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 200,00 m<sup>2</sup> sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 15/12/2004**

---

---

**REFUS D'AUTORISATION DE CREATION D'UN SUPERMARCHÉ  
A L'ENSEIGNE E. LECLERC D'UNE SURFACE DE VENTE DE  
1600,00 M<sup>2</sup> SUR LA COMMUNE DE LA TESTE-DE-BUCH**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 15 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.N. DISARC, l'autorisation de création d'un supermarché à l'enseigne E. LECLERC d'une surface de vente de 1 600,00 m<sup>2</sup> sur la commune de LA TESTE-DE-BUCH.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 10/11/2004**

---

---

**AUTORISATION DE CREATION D'UN SUPERMARCHÉ ET D'UNE  
BOUTIQUE A L'ENSEIGNE ECOMARCHÉ - SURFACE DE VENTE  
DE 917,00 M<sup>2</sup> - SUR LA COMMUNE DE PELLEGRUE**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. ILEC, l'autorisation de création d'un supermarché et d'une boutique à l enseigne ECOMARCHE d'une surface de vente de 917,00 m<sup>2</sup> (800,00 m<sup>2</sup> pour le supermarché et 117,00 m<sup>2</sup> pour la boutique) sur la commune de PELLEGRUE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 10/11/2004**

---

---

**AUTORISATION D'EXTENSION D'UNE JARDINERIE D'UNE  
SURFACE DE VENTE DE 8063,00 M<sup>2</sup> (3 600,00M<sup>2</sup> DE SURFACES DE  
VENTE EXTERIEURES) A L'ENSEIGNE LE JARDIN FLEURI SUR  
LA COMMUNE DE SAINT-SAVIN**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à LE JARDIN FLEURI, l'autorisation d'extension d'une jardinerie sur la commune de SAINT-SAVIN.

- Surface de vente initiale : 733,00 m<sup>2</sup>.
- Surface de vente demandée : 8 063,00 m<sup>2</sup> (3 600,00 m<sup>2</sup> de surfaces de vente extérieures).
- Enseigne : LE JARDIN FLEURI.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

Avis du 15/12/2004

---

---

**REFUS d'autorisation de création un magasin de vente au détail de chaussures à l'enseigne LA HALLE O CHAUSSURES d'une surface de vente de 650,00 m<sup>2</sup> sur la commune de SAINT-MARTIN-LACAUSSE**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 15 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.A. COMPAGNIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, l'autorisation de création d'un magasin de vente au détail de chaussures à l'enseigne LA HALLE O CHAUSSURES d'une surface vente de 650,00 m<sup>2</sup> sur la commune de SAINT-MARTIN-LACAUSSE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 15/12/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 10/11/2004**

---

---

**REFUS d'autorisation de création d'un ensemble commercial par  
création de 6 boutiques à l'enseigne d'une surface de vente de 995,00 m<sup>2</sup>  
sur la commune de SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé de refuser à la S.A. SERIDIS, l'autorisation de création d'un ensemble commercial par création de 6 boutiques à l'enseigne d'une surface de vente de 995,00 m<sup>2</sup> sur la commune de SAINT-SEURIN-SUR-L'ISLE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO



Avis du 24/11/2004

---

---

**Autorisation de création d'une solderie (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 517,00m<sup>2</sup>) à l'enseigne BRIC K VRAC d'une surface de vente de 1400,00 m<sup>2</sup> sur la commune de LEPARRE-MEDOC**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. SOLDERIE OCCASE, l'autorisation de création d'une solderie (par déménagement et extension des activités existantes représentant une surface de vente actuelle de 517,00 m<sup>2</sup>) à l'enseigne BRIC K VRAC d'une surface de vente de 1400,00 m<sup>2</sup> sur la commune de LEPARRE-MEDOC.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

Avis du 24/11/2004

---

---

**Autorisation de création d'un magasin spécialisé en produits  
alimentaires surgelés (avec extension d'un ensemble commercial  
existant) à l'enseigne PICARD d'une surface de vente de 266,00 m<sup>2</sup> sur la  
commune de MERIGNAC**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A. PICARD SURGELES, l'autorisation de création d'un magasin spécialisé en produits alimentaires surgelés (avec extension d'un ensemble commercial existant) à l'enseigne PICARD d'une surface de vente de 266,00 m<sup>2</sup> sur la commune de MERIGNAC.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 24/11/2004**

---

---

**Autorisation d'extension d'un magasin de discount alimentaire d'une surface de vente de 193,00 m<sup>2</sup> à l'enseigne LE MUTANT sur la commune de LUDON-MEDOC**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipeement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A.S. MUTANT DISTRIBUTION, l'autorisation d'extension d'un magasin de discount alimentaire sur la commune de LUDON-MEDOC.

- Surface de vente initiale : 457,00 m<sup>2</sup>
- Surface de vente demandée : 193,00 m<sup>2</sup>
- Enseigne : LE MUTANT.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 24/11/2004**

---

---

**Autorisation d'extension par transfert, d'une station-service à sept positions de ravitaillement annexés au supermarché d'une surface de vente de 171,69m<sup>2</sup> à l'enseigne SUPER U sur la commune de LEGE-CAP-FERRET**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 24 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.A.S. CLADIS, l'autorisation d'extension par transfert, d'une station-service à sept positions de ravitaillement (comportant actuellement cinq positions de ravitaillement) annexés au supermarché sur la commune de LEGE-CAP-FERRET.

- Surface de vente initiale : 116,56 m<sup>2</sup>
- Surface de vente demandée : 171,69 m<sup>2</sup>
- Enseigne : SUPER U.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 24/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

**Avis du 10/11/2004**

---

---

**Autorisation de création d'une station-service à trois positions de ravitaillement annexés au supermarché à l'enseigne ECOMARCHÉ d'une surface de vente de 130,00 m<sup>2</sup> sur la commune de PELLEGRUE**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La Commission Départementale d'Equipement Commercial s'est réunie le mercredi 10 novembre 2004 et a décidé d'accorder à la S.C.I. ILEC, l'autorisation de création d'une station-service à trois positions de ravitaillement annexés au supermarché à l'enseigne ECOMARCHE d'une surface de vente de 130,00 m<sup>2</sup> sur la commune de PELLEGRUE.

Cette décision doit être affichée à la porte de la Mairie concernée pendant deux mois cf à l'article 17 du décret du 9 mars 1993 modifié.

Fait à Bordeaux, le 10/11/2004

Pour le Préfet  
**L'Attachée, ajointe au chef de bureau de la Police  
Générale et de la Réglementation,**

Michèle LOJACONO

PREFECTURE DE LA GIRONDE  
CABINET DU PREFET  
Bureau du Cabinet

**Arrêté du 13/12/2004**

---

---

**Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale -  
Promotion du 1er janvier 2005**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987 portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale,  
A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2005,  
SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 - La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 3 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 13/12/2004

**Le Préfet,**

Alain GEHIN

**Conférer annexe**

**Arrêté du 26/11/2004**

---

---

**Médaille d'Honneur Agricole - Promotion du 1er janvier 2005**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret du 17 juin 1890, instituant la Médaille d'Honneur Agricole

VU le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU le décret n° 2001-780 du 23 août 2001 relatif à la Médaille d'Honneur Agricole,

VU l'arrêté ministériel du 11 décembre 1984 portant délégation de pouvoirs aux Préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur Agricole,

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2005,

SUR PROPOSITION du Sous-Préfet, Directeur de Cabinet,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - La Médaille d'Honneur Agricole est décernée à 92 personnes dont les noms se trouvent dans la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 - Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 26/11/2004

**Le Préfet,**

Alain GEHIN

**Conférer annexe**

Arrêté du 05/11/2004

**modification de la commission locale de l'eau du SAGE Bassin de la  
Leyre et milieux associés**LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu l'article L212-4 du code de l'Environnement,

Vu le décret n°92-1042 du 24 septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux Bassin de la Leyre et milieux associés,

Vu les arrêtés modificatifs du 27 juin 2002 et du 10 mars 2004,

Vu la lettre du 26 avril 2004 de M. le Président du Conseil Régional à M. le Président de la CLE, l'informant de la désignation des nouveaux représentants du Conseil Régional à la CLE suite aux élections régionales des mars 2004,

Vu la lettre de M. le Président du Conseil Général de la Gironde informant de la désignation des nouveaux représentants du Conseil Général à la CLE, suite aux élections cantonales de mars 2004,

Vu la lettre de M. le Président du Conseil Général des Landes du 27 avril 2004 informant de la désignation des nouveaux représentants du Conseil Général à la CLE, suite aux élections cantonales de mars 2004,

Vu les lettres de Messieurs les maires de Lanton et d'Audenge et l'avis de l'Association des maires de la Gironde du 22 juin 2004,

Vu la délibération du Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne du 22 octobre 2004,

Vu la demande de Monsieur le Directeur du Centre d'Essais des Landes du 2 novembre 2004,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRETE

ARTICLE PREMIER - L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 11 juin 2002 modifié portant constitution de la commission locale de l'eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux "Bassin de la Leyre et milieux associés" est modifié comme suit :

1- Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux :

Collectivités	Titulaires	Suppléants
Conseil Régional	M. François DELUGA	Mme Martine HONTABAT
Conseil Général des Landes Conseil Général de la Gironde	M. Guy DESTENAVE M. René SERRANO	M. Jean-Marc BOINE M. Jacques MAUGEIN
Associations des Maires de Gironde	M. Claude PEYSSERRE	M. Joël BAILLET
Syndicat Mixte du PNR	M. Michel LARRAT	M. Jean-Luc GLEYZE

2- Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

Le Directeur du Centre d'Essais des Landes ou son représentant,

Le reste sans changement.



ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux personnes concernées, à M. le Président de la CLE, à M. le Préfet des Landes et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures des Landes et de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 05/11/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

**Arrêté du 29/12/2004**

---

---

**Arrêté relatif à l'organisation de l'Inspection des Installations Classées  
dans le département de la Gironde**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le livre V du code de l'environnement et notamment l'article L-514-5, VU le décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié, pris pour l'application de la loi précitée, notamment l'article 33,

VU l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2004 portant organisation de l'inspection des Installations classées dans le département de la Gironde, VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine en date du 13 décembre 2004,

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde

ARRETE

ARTICLE PREMIER - Monsieur Jean-Louis MAYONNADE, Ingénieur des travaux agricoles, en poste à la Direction des Services Vétérinaires de Bordeaux, est nommé Inspecteur des Installations Classées dans le département de la Gironde.

ARTICLE 2 - Le secrétaire Général de la Préfecture, Le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine, Le Directeur des Services Vétérinaires de Bordeaux, Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 29/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

Thierry ROGELET

Arrêté du 24/12/2004

---

---

**Renouvellement des membres de la Commission Locale d'Information et  
de Surveillance (CLIS) chargée du suivi du centre d'enfouissement  
technique de AUDENGE**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de l'Environnement et notamment son article L 124-1, Livre 1er

VU le décret n°93-1410 du 29 décembre 1993 fixant les modalités d'exercice du droit à l'information en matière de déchets, et notamment ses articles 6 et 8

VU l'arrêté préfectoral du 27 avril 2004 autorisant la Mairie de Audenge à exploiter un centre d'enfouissement technique sur la commune de Audenge

VU l'arrêté préfectoral du 14 septembre 2001 portant renouvellement de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) chargée d'assurer le suivi du centre d'enfouissement technique de Audenge

VU les arrêtés préfectoraux du 25 octobre 2002, 14 février, 03 juillet et 16 octobre 2003 modifiant la composition de la commission susvisée

VU la délibération du Conseil Municipal de Audenge en date du 22 octobre 2004

VU la délibération du Conseil Municipal de Lanton en date du 29 octobre 2004

VU le procès-verbal de la réunion du Comité du Syndicat Mixte du Bassin d'Arcachon en date du 16 novembre 2004

VU le courrier de l'Association pour la Défense de l'Environnement Audengeois (ADEA) en date du 21 octobre 2004

VU le courrier de l'association "Lanton Autrement" en date du 18 octobre 2004

VU le courrier de la Sepanso en date du 09 novembre 2004

VU le courrier de la Société EDISIT en date du 20 octobre 2004

VU le courrier de la Société SETAP en date du 16 décembre 2004

CONSIDERANT qu'il y a lieu de renouveler la composition des différents collèges de la commission conformément à l'article 6 du décret susvisé

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la Préfecture

ARRETE

Article 1er : La Commission Locale d'Information et de Surveillance chargée d'assurer le suivi du centre d'enfouissement technique exploité par la municipalité de Audenge est renouvelée dans les conditions définies par l'article 8 du décret du 29 décembre 1993 susvisé

Article 2 : La commission est composée comme suit :

1- Collège des administrations et organismes publics

- Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ou son représentant
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales ou son représentant
- Monsieur le Délégué Régional de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ou son représentant

2 - Collège des collectivités territoriales

- Commune de Audenge

titulaire : Francis GADOU

suppléant : Paul LEGUAY

- Commune de Lanton

titulaire : André BOEREZ

suppléant : Alain COQUEBERT DE NEUVILLE

- S.I.B.A.

titulaire : Jean BIBARD

suppléant : Philippe PEYROUX

3 - Collège des associations de protection de l'environnement

- Association ADEA

titulaire : Jean-Pierre DAURAT

suppléant : Guillaume BY

- Association "Lanton Autrement"

titulaire : Francis BESPALIE

suppléant : Eliane MORELL-DUCLOS

- Association SEPANSO

titulaire : Serge BARDET

suppléant : Philippe MORA

4 - Collège des exploitants

- Société EDISIT

titulaires : Soan BIDOU

Guillaume SEGUY

suppléant : Bertand LEGRIX

- Société SETAP

titulaire : Philippe RAVELLI

suppléants : Eric PIBOYEUX

Christophe CORRAIRE

Article 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture

le Sous-Préfet chargé du Bassin d'Arcachon

le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à chacun des membres de la commission et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Gironde

Fait à Bordeaux, le 24/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

Arrêté du 07/12/2004

---

---

**Agrément de l'Association pour la Sauvegarde du Site Naturel des  
Quinconces Saint-Brice**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU les articles L.121-5 et R. 121.5 du Code de l'Urbanisme,

VU le décret 2001-260 du 27 mars 2001, modifiant le Code de l'Urbanisme,

VU la demande formulée le 21 mai 2004 par le Président de l'Association pour la Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice,

VU l'avis émis par le Directeur Régional de l'Environnement, le 8 septembre 2004,

VU l'avis émis par le Directeur Départemental de l'Equipement le 12 octobre 2004,

VU l'avis émis par le Procureur Général près la Cour d'Appel de Bordeaux, le 1er septembre 2004,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er - L'Association pour la Sauvegarde du Site Naturel des Quinconces Saint-Brice est agréée au titre des articles L.121-5 et R. 121-5 du Code de l'Urbanisme.

L'agrément ainsi accordé est limité au cadre géographique de la commune d'ANDERNOS-LES-BAINS.

ARTICLE 2 - L'Association devra adresser chaque année, à la Préfecture, son rapport moral et son rapport financier retraçant les ressources et les charges financières de l'Association et indiquant expressément le ou les montants des cotisations demandées et le produit de ces cotisations.

Le non respect de ces prescriptions entraînera le retrait de l'agrément.

ARTICLE 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 07/12/2004

**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

**Arrêté du 31/12/2004**

---

---

**Arrêté modifiant l'arrêté portant nomination d'un régisseur de recettes à  
la Sous-Préfecture de Langon**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 18 ;

VU le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies des recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU l'arrêté du 28 mai 2003 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU l'arrêté du 29 juillet 1993 modifié habilitant les préfets à instituer ou à modifier les régies d'avances et de recettes de l'Etat auprès des services régionaux et départementaux relevant du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté du 23 novembre 1998 modifié nommant Mme Chantal MESPOULEDE, régisseur de recettes à la sous-préfecture de Langon ;

VU la décision d'affectation au Tribunal Administratif de Bordeaux de Mme Isabel OUSTALE, secrétaire administratif de classe normale, régisseur adjoint à la sous-préfecture de Langon ;

VU l'avis émis par le Trésorier-Payeur Général ;

SUR PROPOSITION du Secrétaire Général de la préfecture de la Gironde ;

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER - Il est mis fin aux fonctions de régisseur adjoint exercées par Mme Isabel OUSTALE.

ARTICLE 2 - Mme Chantal MESPOULEDE et Mme Fabienne VIGUIE, demeurent respectivement régisseur de recettes et régisseur adjoint.

ARTICLE 3 - Le montant maximum autorisé de l'encaisse est de 12 500 €

ARTICLE 4 - Le montant du cautionnement du régisseur est de 6 900 €

ARTICLE 5 - Le montant de l'indemnité annuelle de responsabilité du régisseur est de 690 €

ARTICLE 6 - Le Secrétaire Général de la préfecture et le Trésorier-Payeur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Bordeaux, le 31/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général Adjoint,**

Thierry ROGELET

**Avis du 22/12/2004**

---

---

**LISTE REGIONALE DES COÛTS PAR APPRENTI DES  
FORMATIONS ASSUREES DANS LES CENTRES ET SECTIONS  
D'APPRENTISSAGE D'AQUITAINE - Exercice 2004**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

La loi de modernisation sociale et les textes d'application, notamment le décret 2002-597 du 24 avril 2002 modifiant l'article R 199-3 du Code du Travail précise que le Président du Conseil régional est tenu d'adresser au Préfet de région, aux fins de publication au plus tard le 31 décembre de l'année au titre de laquelle la taxe est due, la liste des coûts par apprenti des formations assurées par les centres de formation d'apprentis de la région.

La publication jointe en annexe indique le coût par apprenti des formations assurées dans un centre de formation d'apprentis ou dans une section d'apprentissage de la région Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 22/12/2004

**Le Préfet de Région,**

Alain GEHIN

**Conférer annexe**

**Arrêté du 01/12/2004**

---

---

**Mise en oeuvre du Plan de gestion départemental des stocks de proximité  
d'iode de la Gironde**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n° 88-622 modifié du 06 mai 1988 relatif aux plans d'urgence ;

VU la circulaire interministérielle DGS/SGCISN/DDSC n° 2001/549 du 14 novembre 2001 relative à la distribution préventive d'iode stable et à la constitution de stocks de proximité ;

VU la circulaire ministérielle DGS/7D n° 01-996 du 19 décembre 2001 fixant les tableaux de répartition des boîtes de comprimés d'iode par département pour la constitution des stocks de proximité et des stocks de réserve ;

VU la circulaire interministérielle DGSN n° 2-136 du 23 décembre 2002 relative à la distribution préventive et aux plans de gestion des stocks de proximité d'iode ;

VU l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2002 portant approbation du Plan Particulier d'intervention du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais ;

SUR PROPOSITION de la Directrice du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile ;

**ARRETE**

Article 1ER : Le plan de gestion départemental des stocks de proximité de la Gironde ci-annexé, est arrêté pour le département de la Gironde.

Article 2 : Le Secrétaire général de la préfecture de la Gironde,

- le sous-préfet, directeur de cabinet, et les sous-préfets d'arrondissement,
- les directeurs régional et départemental des affaires sanitaires et sociales,
- le directeur départemental des services d'incendie et de secours,
- le directeur régional de l'industrie de la recherche et de l'environnement aquitaine,
- le directeur départemental de la sécurité publique,
- le colonel commandant le groupement départemental de gendarmerie,
- l'inspecteur d'académie de la Gironde,
- le directeur départemental de la jeunesse et des sports,
- les présidents des Conseils départementaux de l'ordre des médecins et des pharmaciens,



sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, à l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Gironde, et dont l'ampliation sera également adressée :

- au Président du Conseil Général de la Gironde,

- à l'ensemble des Maires du département, hormis les 17 communes incluses dans le plan particulier d'intervention (rayon de 10 km) du Centre Nucléaire de Production d'Electricité du Blayais qui ont déjà fait l'objet d'une distribution préventive.

Fait à Bordeaux, le 01/12/2004

**Le Préfet,**

Alain GEHIN

**Conférer annexe**

Arrêté du 16/12/2004

---

---

**Franck KERDRAON, Formation Audit conseil en sécurité 131, Avenue  
Victor Hugo 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 123-11, R 123-17 ;

Vu le décret n° 97-1191 du 19 décembre 1997 pris pour l'application au Ministère de l'Intérieur du 1er de l'article 2 du décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et notamment les articles MS 46, MS 47 et MS 48 ;

Vu l'arrêté interministériel du 18 octobre 1977 modifié, portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, notamment les articles GH 60, GH 62 et GH 63 ;

Vu l'arrêté du 18 mai 1998 relatif à la qualification du personnel permanent des services de sécurité dans les établissements recevant du public et sa circulaire d'application du même jour ;

Vu la demande d'agrément présentée par M. Franck KERDRAON "Formation Audit conseil en sécurité" domicilié , 13, Avenue Victor Hugo 33440 SAINT LOUIS DE MONTFERRAND ;

Vu l'avis favorable du directeur départemental des services d'incendie et de secours en date du 16 novembre 2004 ;

ARRETE

ARTICLE 1er : M. Franck KERDRAON "Formation Audit conseil en sécurité" est agréé pour dispenser les formations aux niveaux de qualification ERP 1 et 2 en ERP/IGH, des agents permanents des services de sécurité dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur.

ARTICLE 2 : Cet agrément, valable uniquement sur le département de la Gironde, est accordé pour une durée maximale de 5 ans à compter de la date de prise d'effet du présent arrêté.

ARTICLE 3 : M. Franck KERDRAON "Formation Audit conseil en sécurité" est inscrit sur la liste des organismes de formation agréés dans le département de la Gironde, publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

ARTICLE 4 : Le directeur de Cabinet du Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, la directrice du service interministériel régional de défense et de protection civile, le directeur départemental des services d'incendie et de secours, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet à compter de ce jour et sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 16/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Directeur de Cabinet du Préfet,**

Bertrand GAUME

**Avis du 23/12/2004**

---

---

**Constitution d'un groupe de travail publicité sur la commune de  
FLOIRAC**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Par délibération en date du 18 juillet 2002, le Conseil Municipal de Floirac a demandé la création sur le territoire de sa commune, d'un règlement spécial de publicité.

Il a sollicité à cet effet, la constitution d'un groupe de travail, conformément aux dispositions du décret n° 80-924 du 21 novembre 1980 pris en application de la loi du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré-enseignes.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions de l'article 1er du décret susvisé

Fait à Bordeaux, le 23/12/2004

**Le Directeur de l'Administration Générale,**

Christian VERGES

**Arrêté du 21/12/2004**

---

---

**APPROBATION DE CARTE COMMUNALE GARDEGAN ET  
TOURTIRAC**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 26 mars 2004 désignant M. Laurent COUDERCHET en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 17 mai au 19 juin 2004,

VU la délibération du conseil municipal de GARDEGAN ET TOURTIRAC en date du 28 octobre 2004 reçue en sous-préfecture le 29 octobre 2004, approuvant la carte communale et prenant la compétence pour la délivrance des actes d'autorisation du droit des sols.

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice départementale de l'Equipement,

**ARRÊTE**

ARTICLE PREMIER- La carte communale de GARDEGAN faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l'Urbanisme, les actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol seront délivrés au nom de la commune.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l'arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de GARDEGAN-ET-TOURTIRAC aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l'article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Madame la Sous-Préfète de LIBOURNE, madame la Directrice départementale de l'Equipement, Monsieur le Maire de GARDEGAN-ET-TOURTIRAC sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

Arrêté du 21/12/2004

---

---

**APPROBATION DE CARTE COMMUNALE BRAUD ET SAINT  
LOUIS**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU le Code de l' Urbanisme et notamment ses articles L.121-1, L124-1 et suivants, L421-2-1 et R 124-1 et suivants,

VU la décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 9 avril 2004 désignant M. Jean-Pierre CHARPENTIER en qualité de commissaire enquêteur,

VU le dossier soumis à enquête publique du 11 mai au 11 juin 2004,

VU la délibération du conseil municipal de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS en date du 28 octobre 2004 reçue en sous-préfecture le 18 novembre 2004, approuvant la carte communale et maintenant la compétence de l'Etat.

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice départementale de l' Equipement,

**ARRETE**

ARTICLE PREMIER- La carte communale de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS faisant l'objet du document ci-annexé est approuvée.

ARTICLE 2 - En application de l'article L421-2-1 du code de l' Urbanisme, l'Etat reste compétent pour délivrer les autorisations d'occupation du sol.

ARTICLE 3 - La délibération du conseil municipal et l' arrêté préfectoral approuvant la carte communale seront affichés pendant un mois en mairie. La mention sera faite de cet affichage dans un journal diffusé dans le département. La carte communale approuvée est tenue à la disposition du public à la mairie de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS aux jours et heures habituels d'ouverture.

ARTICLE 4 - La présente décision sera exécutoire dès la publication du présent arrêté, selon les formalités prévues à l' article 3 ci-dessus, la date à prendre en compte pour l' affichage étant celle du premier jour où il a été effectué.

ARTICLE 5 - Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, Monsieur le Sous-Préfet de BLAYE, madame la Directrice départementale de l' Equipement, Monsieur le Maire de BRAUD-ET-SAINT-LOUIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l' exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21/12/2004

Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général,**

Albert DUPUY

**- ANNEXES -**

**ANNEXE A L'ARRETE DU 16 DECEMBRE 2004  
CONSTATANT LA COMPOSITION NOMINATIVE  
DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL REGIONAL D'AQUITAINE**

**COLLEGE 1 : ACTIVITES NON-SALARIEES**

38 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
3	Par la chambre régionale de commerce et d'industrie	M. Laurent COURBU M. Yves RATEL M. Jacques CANTON
1	Par le MEDEF Aquitaine	M. Jean-François GARGOU
2	Par l'union régionale des petites et moyennes entreprises	M. Robert BESSERI M. André GARRETA
1	Par le centre des jeunes dirigeants d'entreprises, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Vincent LASSALLE SAINT-JEAN
1	Par la délégation de Bordeaux - Aquitaine des femmes chefs d'entreprises, après avis du MEDEF Aquitaine	Mme Geneviève ROGERS
1	Par l'union française des industries pétrolières et l'union des industries chimiques d'Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Marc LECOQ,
1	Par le groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Pierre VALLIES
1	Par la fédération de la métallurgie du sud-ouest, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Jean MALHEOT
1	Par la fédération française du bâtiment – Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Michel CISILOTTO
1	Par la fédération des travaux publics d'Aquitaine, après avis du MEDEF Aquitaine	M. Henri CASSOUS
1	Par l'association régionale pour le développement des industries alimentaires d'Aquitaine	M. Michel CLAVELEAU
1	Par la fédération régionale de l'industrie hôtelière	M. Christian SAUVAGE
3	Par la chambre régionale des métiers	M. Jean-Claude BATS M. Michel DEZOU

		M. Bernard CAZALA
2	Par l'union professionnelle artisanale	M. Robert GOINAUD M.
3	Par la chambre régionale d'agriculture	M. Dominique GRACIET M. Jean-Pierre GOÏTY M. Jean-Pierre RAYNAUD
1	Par la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles	M. Alain PELUT
1	Par le centre régional des jeunes agriculteurs	M. Serge BERGEON
1	Par la confédération paysanne	M. Jean-Paul GILLARD
1	Par la fédération régionale des coopératives agricoles	M. Noël GREGO
1	Par le syndicat des sylviculteurs du sud-ouest	M. Jean-Louis MARTRES
1	Par la fédération des industries du bois d'Aquitaine	M. Luc RAUSCENT
1	Par le conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux, en accord avec le conseil régional des vins d'Aquitaine	M. Jacques BARRIERE
1	Par accord entre le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins et la section régionale conchylicole Arcachon Aquitaine	M. Marc DRUART
1	Par la section régionale de l'union nationale des associations de professions libérales	M. Philippe CRUEGE
1	Par la chambre régionale des professions libérales	M. Michel GRASSOT
1	Par accord entre la section régionale de l'union nationale des associations de professions libérales, la chambre régionale des professions libérales, les bâtonniers des barreaux près les tribunaux de grande instance ayant leur siège dans la région, les présidents des chambres départementales des notaires et des huissiers de la région, les présidents des sections régionales des syndicats et associations professionnelles d'avocats, de notaires et d'huissiers, les présidents des conseils régionaux des experts-comptables et des commissaires aux comptes des ressorts des cours d'appel d'Agen, Bordeaux et Pau, les présidents des conseils départementaux des ordres des médecins et des chirurgiens-dentistes, du conseil régional de l'ordre des pharmaciens et des syndicats départementaux de ces professions et du conseil régional de l'ordre des architectes	M. Jacques MAS
1	Par le comité régional des banques	M. Joël MARCHAIS
1	Par la caisse régionale du crédit agricole d'Aquitaine, en accord avec la caisse régionale du crédit agricole de	M. Jean-Pierre PARGADE



	Charente-Périgord et la caisse régionale du crédit agricole Pyrénées-Gascogne	
1	Par le comité régional des conseillers du commerce extérieur	M. Claude MOREAUD
1	Par accord entre le port autonome de Bordeaux et le port d'intérêt national de Bayonne	M. Jacques BOSCO
38		

**COLLEGE 2 : ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DES SALARIES**

38 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
13	Par le comité régional de coordination CGT	M. Denis BOUTINEAUD M. Jean-Claude DELAUGEAS M. Alain DELMAS M. Bernard GAMBIER M. Eric HALGAND M. José HUICI Mme Marie LABECOT M. Bernard LATUTE M. Jean LAVIE M. Raymond MERONI M. Luc PABOEUF M. Daniel ROMESTANT M. Claude TRESSOS
9	Par l'union régionale CFDT	M. Stélios TSIKKAROS Mme Céline CONTARDO Mme Catherine DUBOSCO Mme Nathalie KOUCH Mme Mariannick MOURGAUD MALLET M. Marc CAVILLAC Mme Anne DELOULE Mme Martine BISAUTA M. Roger LABARTHE
9	Par l'union régionale CGT-FO	M. Pierre BARIAN M. Alain TESTON Madame Jacqueline BRET M. Alain CHAPELLE M. Bernard CAUMONT M. Didier DUFAU M. Christian MARY M. Michel TRIBOUT M. Frédéric VASSEUR
2	Par l'union régionale CFTC	Mme Micheline PASTEL M. Patrice BEUNARD
2	Par l'union régionale CGC	M. Patrick DEBAERE M. François DOUMECQ
2	Par l'UNSA	M. Philippe DESPUJOLS M. Jean-Pierre EYHEBARIDE
1	Par la FSU	M. Alain REILLET
38		

**COLLEGE 3 : ORGANISMES ET ASSOCIATIONS PARTICIPANT A LA VIE COLLECTIVE DE LA  
REGION**  
32 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
1	Par l'union régionale des associations familiales	M. Yves BONCOMPAIN
1	Par accord entre la caisse régionale d'assurance maladie des travailleurs salariés et les caisses d'allocations familiales	<b>M. Marcel LESCA</b>
1	Par l'union hospitalière du sud-ouest	M. Alain HERIAUD
1	Par l'union régionale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales	Docteur Robert BARATCHART
1	Par l'union régionale de la mutualité agricole	M. Alain PARGADE
1	Par l'union régionale de la mutualité d'Aquitaine	M. Michel GUIBERT, Président de l'URMA
1	Par la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	M. Richard PEYRES  Président de la CRESS
1	Par accord entre l'union régionale des entreprises intermédiaires, l'union régionale des associations intermédiaires et la fédération régionale des missions locales et des PAIO	M.
1	Par l'union régionale des fédérations des clubs des aînés ruraux	M. Christian Paul LAFOURCADE
1	Par accord entre les organisations de retraités et personnes âgées siégeant dans le comité régional de retraités et personnes âgées	M. Pierre GIRAUD
1	Par l'union régionale des centres d'information sur les droits des femmes	Madame Maguy MARUEJOULS
1	Par l'URAPEI	M. Jacques PERE
2	Par accord entre les représentants des établissements publics d'enseignement supérieurs et de recherche présents dans la région	M. Francis HARDOUIN  M. Jean-Louis GOUT
1	Par accord entre l'union régionale des PEEP et la FCPE	M. Jean DUFAU
1	Par la ligue aquitaine de l'enseignement	M. Pierre DELFAUD
2	Par le conseil régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire	M. Maurice TESTEMALE M. Yves LEPEL-COINTET
1	Par le comité régional olympique et sportif	M. Jean MAJOUFRE
1	Par accord entre l'institut culturel basque, l'institut occitan et l'association pour le lien	M. Serge JAVALOYES

	interculturel, familial et social	
1	Par accord entre les associations suivantes : librairies atlantiques, fédération régionale des exploitants de cinémas, association régionale des cinémas de proximité	M. Henri Pierre Louis MARTIN
1	Par accord entre l'association des conservateurs des musées d'Aquitaine, la coopération des bibliothèques d'Aquitaine et l'association régionale musique et danse	Mme Eliane LAVAIL
1	Par le comité régional du tourisme	M. Jean-Claude TESSIER
1	Par accord entre l'association régionale des organismes HLM, les comités interprofessionnels du logement et les organismes d'habitat rural	M. Jean-Luc HOGUET
1	Par la fédération régionale de la confédération nationale du logement	Monsieur Maurice FOURMOND
1	Par la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le sud-ouest	Monsieur Pierre DAVANT
1	Par accord entre le parc naturel régional des Landes de Gascogne et le parc naturel régional Périgord-Limousin	M. Bernard DONNEVE
1	Par la fédération régionale de la chasse	M. Michel AUROUX
1	Par accord entre les fédérations départementales de la pêche	M. Serge SIBUET LA FOURMI
2	Par le centre technique régional de la consommation	M. Bernard TEMPIER M. Joseph SOUBIROU
1	Par la fédération des jeunes chambres économiques	M. Jean-Michel GAUTHERON
32		

**COLLEGE 4 : PERSONNALITES QUALIFIEES**

5 membres

Nombre de sièges	MODE DE DESIGNATION	NOM DU TITULAIRE
5	Par arrêté du préfet de la région Aquitaine	Mme Muriel BOULMIER M. Michel CABANNES M. Marcel CAZALE Mme Sylvie LICART M. Denis MOLLAT

## La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

- promotion 1<sup>er</sup> janvier 2005 -

**est décernée aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :**

### Echelon ARGENT

- M. ABEL Jean-Daniel  
Conseiller Municipal, MAIRIE de LIBOURNE
- M. ARCARAZ Jean-Louis  
Conseiller Municipal, MAIRIE de LIBOURNE
- M. BAILLON Mathieu  
Conseiller Municipal, MAIRIE de BOURDELLES
- Mme BARTHOME Annie née VALOIS  
Conseillère Municipale, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON
- M. BLAIS Etienne  
Adjoint au Maire, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme BOUCHEREAU Marie-Noëlle née CHAPPAZ  
Conseillère Municipale, MAIRIE de BOURG
- M. CHARDON Claude  
Adjoint au Maire, MAIRIE de CANTENAC
- Mme DANDIEU Marie-José née TURPEAU  
Adjointe au Maire, MAIRIE de LAMOTHE LANDERRON
- M. DARMIAN Jean-Marie  
Maire, MAIRIE de CREON
- Mme DUCOURT Laurence née MAURIN  
Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT BRICE
- M. DURU Serge  
Maire, MAIRIE de SAINT BRICE
- M. FAOTTO Raymond  
Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT AUBIN DE BRANNE
- M. FAURET Yves  
Conseiller Municipal, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. GUILHAMON Jean-Marie  
Conseiller Municipal, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. LABARBE Jean  
Adjoint au Maire, MAIRIE de LOUPIAC
- M. LAMOTHE Jean-Claude  
Maire, MAIRIE de LOUPIAC
- Mme LE COLLEN Jeanne née MARZELLE  
Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT BRICE
- M. MEYNARD Alain  
Adjoint au Maire, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON

- Mme MOULIN Evelyne née ALBOSPEYRE  
Adjointe au Maire, MAIRIE de SOULAC SUR MER

- M. RIGO Jean-Marc  
Adjoint au Maire, MAIRIE de CREON

- Mme ROUGIER Josette née MICHELOT  
Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT AVIT SAINT NAZAIRE

- Mme SALAUD Pierrette née CHATONNET  
Adjointe au Maire, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON

- M. SURGET Christian  
Conseiller Municipal, MAIRIE de SAINT SEURIN DE CADOURNE

#### **Echelon VERMEIL**

- M. MEYNARD Yves  
Maire, MAIRIE de SAINT GIRON D'AIGUEVIVES

#### **Echelon OR**

- M. LACOSTE Guy  
Adjoint au Maire, MAIRIE de BLAYE

**La Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale**  
**- promotion 1<sup>er</sup> janvier 2005 -**  
**est décernée aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les**  
**noms suivent :**

**Echelon ARGENT**

- Mme ABADIE Jacqueline  
Attachée, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ABDALLAH Zéquia  
Agent d'Entretien, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme AGUADO Jacqueline née POMMIER  
Assistante de Conservation, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme AGUSSOL Monique Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- Mme ALBERNY Bernadette née BRISSAUD Retraite  
Secrétaire Médicale, CHU de BORDEAUX
- Mme ALLARD Annie Retraite  
Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- Mme ALLOUET Marie-José née CORJIAL  
Agent Social, C.C.A.S. de BASSENS
- Mme AMARAIN Marie-José née BORIE  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. AMBROIS Patrick  
Conducteur Spécialisé 1er Niv, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme ANNAMAYER Marie-Line née GASTEUIL  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme ARNAUD Danielle  
Architecte, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ARNE Anne-Marie née ASSIE  
Médecin du Travail, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ARRAUZAU Barbara née DIAZ  
Agent Administratif Principal, MAIRIE de TALENCE
- Mme ARROYO Catherine née DUPUY  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- M. ASSENSI Jean-Luc  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. AUGE Dominique  
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme AURIEL Josette née DUCHAMPS  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC



- M. BACHON Jacques  
Agent Technique Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme BACQUEY Béatrice née RICHARD  
Brigadier Chef Principal, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme BADIN Françoise née VOUZELLAUD  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BARAN Danièle née LALOUX  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme BARBOTEAU Jeanine née PIGEAU Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme BARREAU Florence née BESSIN  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE d' EYSINES
- M. BARTHE Patrick  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme BASOIN Françoise née BONNIN  
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de TALENCE
- Mme BASTIDE Patricia née PORTASPANA  
Agent Social Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- M. BATANERO Bernard  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de SAINT LAURENT MEDOC
- M. BATTAGLIA Jean  
Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BAUDY Viviane née LAGOUARDE Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- Mme BAUTRAIT Viviane  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. BAZIN Léon  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT LOUBES
- M. BEAUFRERE Dominique  
Animateur, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BEINAT Clarisse  
Agent Social Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- Mme BELIS Marie-Yvonne  
Agent d'Entretien, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BELLANGER Patrick  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE d' AUDENGE
- Mme BELLOT Paulette née BORDRON  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BEGLES
- Mme BEN LAHOUCINE Bernadette née BUETAS  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE DE GAURIAC
- M. BENITO Daniel  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BEOTTI Christine née DAGENS

- Rédactrice Principale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BERGES Nicole née DEL SOCORRO  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
  - M. BERNADET Claude  
Contremaître Principal, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
  - Mme BERNADET Nadine née FILHOL  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA REOLE
  - Mme BERNADOU Thérèse née DE LA FUENTE VELASCO  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
  - M. BERNAL-HERNANDO Victor  
Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
  - Mme BERNARDIE Nathalie  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
  - Mme BERROY-CHOUVIAC Régine  
Assistante de Direction, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme BETBEDER Adelyne née BERNIARD  
Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
  - M. BIELKA Gérard  
Attaché Principal, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
  - M. BILLAUT Patrick  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
  - M. BILLET Laurent  
Conducteur Spécialisé 1er Niv, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
  - M. BIREPINTE Claude  
Agent Technique Principal, SIVOM du SAUTERNAIS
  - M. BLANC Jean-Marie  
Professeur Beaux-Arts, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme BLASQUEZ Nicole  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
  - Mme BLONDY Danielle née BERNATET  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
  - Mme BLONDY Josette née GOUMEAU Retraite  
Adjointe Administrative, CHU de BORDEAUX
  - M. BOAL Bernard  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
  - Mme BOIREAU Bernadette née GARCIA  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme BOIVERT Josette née LAFONT  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BEGLES
  - M. BON Philippe  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme BONNY Muriel  
Adjointe Administrative Ppale, C.C.A.S. de LIBOURNE



- Agent Technique en Chef, SIVOM du SAUTERNAIS
- Mme CANALES Monique née BLANCHET  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme CAPDEVIELLE Marie-Noëlle  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme CAPDEVIELLE Michèle  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
  - Mme CAPDEVILLE Sylvie  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
  - Mme CAPLONG Nicole  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
  - Mme CASSAGNE Christine née PUYGRENIER  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
  - M. CASTANEIRA Michel Retraite  
Maître-Ouvrier Principal, CHU de BORDEAUX
  - M. CATEDIANO Angel  
Educateur des A.P.S, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme CAZALS Sylvie  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
  - Mme CAZAUX Josette née TROUVAT  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme CAZEAUX Bernadette née DOMINGOS  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
  - Mme CESAR Pascale  
Directrice, MAIRIE de LIBOURNE
  - Mme CHABELLARD Gisèle née AVARGUES  
Attachée, MAIRIE de SAINT MAGNE DE CASTILLON
  - Mme CHAIGNE Evelyne née RAS Retraite  
Infirmière Surveillante, CHU de BORDEAUX
  - Mme CHAMBERRY Laure  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
  - Mme CHAMOULEAU Catherine  
Agent d'Entretien, MAIRIE de CESTAS
  - M. CHANUT Jean-Claude  
Responsable Télématique, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme CHAPELAT Danièle née CONSTANT  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. CHARRIAUD Dominique  
Agent Technique Principal, MAIRIE de CARBON-BLANC
  - Mme CHASTRES Josiane née DUGAY  
Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE
  - M. CHASTRES Pierre  
Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE

- Mme CHAUVEAU Evelyne née ROBERT  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de CESTAS
- M. CHENNA Michel  
Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. CHEVRIER Jacques  
Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT DENIS DE PILE
- M. CHOISY Christian  
Agent de Salubrité Qualifié, SEMOCTOM
- Mme CHOLET Nicole née DUVAL  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme CLAUDON Micheline née NOEL  
Auxiliaire de Soins, MAIRIE de MERIGNAC
- M. CLION Didier  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CONQUES Thierry  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme CORBIAT Maryse née MICHEL-CASTAIGNET  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CORNALE Aline née PERROMAT  
Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme COSTE Jacqueline née LACROUTS  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX Retraite
- Mme COSTES Liliane  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme COUDERC Evelyne née SANCHEZ  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de CENON
- M. COURRECHE Philippe  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme COUSTES Josette née CHAPUZET  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de PESSAC
- M. COUSY Bernard  
Agent d'Entretien, MAIRIE de SAINT CIBARD
- M. CRUCHON Serge  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme CURAT Françoise  
Rédactrice, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme DABEZIES Michèle née PIAUT  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DAILL Serge  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DARCOS Christiane née MARTIN  
Aide à Domicile, C.C.A.S. de BAZAS
- M. DARRIEUX Franck

- Agent Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DASSIE Jean-Pierre  
Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
  - Mme DAVID Micheline née ROBIN  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX Retraite
  - Mme DAYMA Yannick née FACIO  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. DE FANTI Fabrice  
Attaché, MAIRIE de PESSAC
  - M. DE SAINT MARTIN Jean-Pierre  
Maître-Ouvrier Cuisinier, CHU de BORDEAUX Retraite
  - Mme DEBAT Nathalie  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. DEJEAN Bruno  
Agent de Salubrité Qualifié, SEMOCTOM
  - Mme DEJEAN Jacqueline née BATIOU  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de TALENCE
  - Mme DELCAMP Hélène née SALANOVA  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de CESTAS
  - Mme DELOR Florence née GOALOU  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de CANEJAN
  - Mme DELPECH Monique née BERT-LATRILLE  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
  - M. DELPY Jean-Marie  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE
  - Mme DELSART Bernadette née LARTIGAU  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
  - Mme DEMONSAY Marie-José née MARRAUD  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
  - Mme DEROUILLEDE Annie née LASSERRE  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme DERRIPS Christiane née DELGADO  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
  - M. DERVIEAU Yannick  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme DESCHARMES Liliane née PERNOT  
Agent Technique, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. DESPUJOLS André  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
  - Mme DEVIGNE Marie-Louise née CAREL  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
  - M. DEVOS Pascal  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC

- Mme DIAZ Brigitte née BERGERON  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BEGLES
- Mme DIEU Isabelle née MAYZOU  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme DOIGNON Florence née BOISBELET  
Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DOMINGIE Didier  
Chargé de Service, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DOUAT Nicole  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. DRUETTA Didier  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DUBEDOUT Joël  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUBOIS Catherine née GUELIN  
Agent Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DUBOURDIEU Serge  
Agent Technique Principal, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme DUBOURG Danièle née COURTILLAT  
Infirmière, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme DUCOS Patricia  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme DUCUING Claudine née FELIN  
Préparatrice en Pharmacie, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme DUFRESNE Eliane née LECART  
Agent d'Entretien, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme DUGAS Annie née DUTEN  
Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. DUPERRAIN Bernard  
Agent Technique Principal, MAIRIE de TRESSES
- M. DUPOUY Jean-Louis  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme DUPRAT Christiane née PRIOLOT  
Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE
- M. DUPUCH Robert  
Agent de service, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. DUPUY Didier  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DURAND Michel  
Assistant Enseign. Artistique, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme DURRIEU Jacqueline née PERRIER  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme DUSSUTOUR Colette

- Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme DUTARTRE Colette née GUAGLIO  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
  - Mme DUTTON Joëlle née GAROCHE  
Adjointe Enseign. Musical, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme DUVAL Guyslaine née COUGRAND  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. ELIES Alain  
Conducteur Spécialisé 1er Niv, MAIRIE de CESTAS
  - M. ERBRECH Guy  
Agent de Salubrité Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
  - M. ERTLE Alain  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de SAINT LOUBES
  - Mme ESTEBE Marguerite née BLANC  
Attachée Principale, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
  - Mme ETCHELAR Michèle  
Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
  - Mme EXPERT Odette née LAPORTE  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme FABIEN Danièle  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PESSAC
  - M. FAGET Francis  
Conducteur Spécialisé 2ème Niv, MAIRIE de LE HAILLAN
  - Mme FAGET Hélène née CEAU  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE HAILLAN
  - Mme FALEMPIN Violette née VETTER  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme FALGUEYRET Sandrine  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
  - Mlle FENELON Sylvie  
Masseur Kiné-cadre de santé, HOPITAUX DU SUD-CHARENTE
  - M. FERRARO Sauveur  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
  - M. FIGHIERA Joseph  
Agent Technique Principal, MAIRIE de LIBOURNE
  - Mme FILHOL Christine Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  - Mme FLANDRE Isabelle née CEAU  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme FLOCH Marie-José née IDOQUILES  
Attachée, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
  - M. FOLIN Patrice  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX





Enseignement Histoire de l'Art, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme GARRIGA Pensée née SCHERER  
Agent d'Entretien, MAIRIE d' EYSINES
- Mme GARRIGA Régine née FOSSE  
Ouvrière Professionnelle, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme GARRIGUE Danielle  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PESSAC
- M. GASPAROTTO Lido  
Agent Technique Principal, MAIRIE d' EYSINES
- Mme GASSIOT Jacqueline née MORETTI  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GATUING Pierrette née SARTORE  
Adjointe Administrative Ppale, BASSIN D'ARCACHON SUD (COBAS)
- Mme GAUDIN Marie-Paule née CANTET  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GAUDRIAUD Edith née CURNUTTE  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme GEZ Liliane née RIQUET  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. GIL Jean-Serge  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PESSAC
- Mme GIRARD Paulette née AVRIL  
Auxiliaire de Soins Principal, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. GIRY Jean-Alain  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme GODINEAU Christine née VALLADE  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme GOMEZ Catherine née ROSSIGNOL  
Agent Ecoles Maternelles, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. GOMEZ Gérard  
Agent d'Entretien Qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. GOMEZ Michel  
Agent de Maîtrise Principal, SERVICE INCENDIE & SECOURS DE LA GIRONDE
- Mme GONNAIN Bernadette  
Agent de Maîtrise, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. GRACA César  
Agent de Salubrité Qualifié, SEMOCTOM
- Mme GRANDEMANGE Céline née ETCHEGOYEN  
Adjointe Administrative, MAIRIE de GUJAN MESTRAS
- M. GRANET Didier  
Agent Technique, MAIRIE de LA REOLE
- Mme GRANGET Annick née MOUSSERON-DUFORT  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme GRANGIER Jacqueline née LARTIGUE  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme GRENE Corinne née BONNAT  
Rédactrice Chef, MAIRIE d' EYSINES
- Mme GRENET Francine née DUMONTIER  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme GUEYNE Martine née BOURGOGNE  
Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- Mme GUICHARD Béatrice  
Infirmière, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme GUIONNEAU Véronique née GIORGINI  
Agent Socio-Educatif Ppal, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme GUTIERREZ Dominique née JODOR  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme HAMEL Elisabeth née BEAUPERE  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. HEMERY Jean-Michel  
Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de BORDEAUX
- Mme HENNEBERT Martine née GAUTHE  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. HENRY Fred  
Agent de Maîtrise, MAIRIE d' ARCACHON
- M. HERAULT Yves  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme HOARAU Marie-Danielle née ROUGIE  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme HOEHN Katia  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
- M. HONTANS Philippe  
Agent de Maîtrise, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. HORTIG Pierre  
Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de MACAU
- Mme HOSTIN Marie-Christine née GRIVET  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme JACQUET Francine née LABOURDETTE  
Agent d'entretien Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
- M. JANNEAU Bruno  
Agent Technique Principal, MAIRIE de CESTAS
- Mme JARLAN José Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- Mme JEANNOU Jacqueline née CASSAGNE  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. JODET Philippe

Chef de Garage, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON

- Mme JOUI Annie née GROSJEAN Retraite  
Infirmière Anesthésiste DE, CHU de BORDEAUX
- M. JOVELET Bruno  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme JULLIARD Gabrielle  
Educatrice Chef jeunes enfants, MAIRIE de BORDEAUX
- M. JUMEAUX Alain  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- Mme JUMERE-CACHAOU Caroline née POMADE  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. LABARTHE Jacques  
Technicien Supérieur, MAIRIE de TALENCE
- Mme LABAT Catherine née LORENT  
Attachée, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme LACAU Gislaine née FORGES  
Agent Administratif, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- Mme LACAZE Elidia née FERNANDEZ  
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme LACHAIZE Annette née CHARENTON  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LACOSTE Anne-Marie née PORTE  
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme LACOSTE Florence née DARRIET  
Adjointe Administrative, MAIRIE de LANGON
- Mme LACOSTE Marie-France née LEON Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme LACOSTE Marylène  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme LACOTTE Claudine née GOURRION  
Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme LAFARGUE Marie-Danielle née GUYOMARD  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme LAFON Josiane née MARCHAND Retraite  
Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- Mme LAFON Marie-Josèphe née DETRAIT  
Agent Administratif, MAIRIE d' ARCACHON
- M. LAFOND Christian  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme LAGASPIE Mary-Elisabeth  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de SAINT DENIS DE PILE
- Mme LAGRANGE Danielle  
Auxiliaire de Puériculture, C.C.A.S. de FLOIRAC

- Mme LALANDE Christiane née PITA  
Secrétaire Médicale, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LALANNE Annie née PAUTAL  
Agent Administratif, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme LAMOU Gisèle née DESTRUHAUT  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LA TESTE DE BUCH
- Mme LAMOULIATTE Josiane née MALBEAU  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LANXADE Sylvie née LAYMOND  
Agent Administratif, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. LAPEYRE Joël  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme LAPORTE Danielle née GALLET Retraite  
Secrétaire de Mairie, MAIRIE de LOUPIAC
- M. LAPORTE Gérard  
Agent de Salubrité en Chef, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme LAPRIME Brigitte née PLIVARD  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- Mme LAROSE Angeline née AMADO  
Rédactrice, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme LARQUEY Brigitte née GALLERNE  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de FARGUES DE LANGON
- Mme LARRE Marinette née HENAREJOS  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LARROQUE Marie-France née SAINT-SEVIN  
Agent de Service, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LARROUY Didier  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LARTIGUE Claire née DUMARTIN  
Agent d'Entretien, MAIRIE de CESTAS
- Mme LARTIGUE Huguette née LANGLOIS Retraite  
Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- Mme LARTIGUES Colette née DELSOL Retraite  
Aide-Laboratoire, CHU de BORDEAUX
- Mlle LASBARRERES Marie-Laure  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme LASSERRE Nicole née NIOLLET  
Infirmière, HOPITAUX DU SUD-CHARENTE
- M. LATEYRON Didier  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LE BRIS Claudie née CONIL  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LE GUEN Annick Retraite

Sage-Femme, CHU de BORDEAUX

- Mme LE MARREC Marie-Hélène née BELTRAN  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de FARGUES DE LANGON
- Mme LE MENN Monique  
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme LEBON Patricia née LABOUDIGUE  
Agent Administratif Qualifié, GIRONDE HABITAT OPAC
- M. LEDOUX Jean-Luc  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme LEGLISE Joëlle  
Adjointe d'Animation, MAIRIE de MERIGNAC
- M. LEGROS Laurent  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SOULAC SUR MER
- M. LEHUIC Jean-Claude  
Adjoint Administratif, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. LEONARD Philippe  
Chef de Garage, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. LESGOURGUES Bernard  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme LESTABLE Sylvaine  
Attachée Conserv. Patrimoine, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LEVEQUE Patrick  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LHOSPITAL Michel  
Technicien Prothésiste, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. LIMOUZIN Jérôme  
Rédacteur Chef, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme LONDRES Janine née FRAISSEIX  
Ouvrière Professionnelle, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme LOPENAGUE Marie-Noëlle née FAGES  
Assistante de Direction, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LOPEZ Alain  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LOPEZ Oliva née LINARES  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LOPEZ-COYA Chantal  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- M. LOUBERE Patrick  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LOYER Alexandra née PASSELANDE  
Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme LOZANO Patricia née HUBERT  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BARON

- Mme LUCAS Marie-José née BUCILLAT  
Chimiste, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LUCBERNET Alain  
Agent de Maîtrise, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme LUFLADE Marcelle née DESCACQ  
Aide à Domicile, C.C.A.S. de BAZAS
- M. MABRUT Michel  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LANGON
- Mme MACON Danielle née DUPUY Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
- Mme MAISONNEUVE Christiane née LUCAT  
Agent d'Entretien, MAIRIE de MERIGNAC
- M. MAITRE Christophe  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme MALET Françoise née CASTAING  
Agent du Patrimoine, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme MANO Nicole née DUSSUTOUR  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme MANSO Claudine née BEGUIN  
Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. MARGNES Daniel  
Administrateur, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme MARINE Nicole née BARDIN  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MARROT Alain  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MARSAL Catherine  
Rédactrice Chef, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme MARTINS Jocelyne née MEYRE  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- Mme MARTY Roberte  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de FLOIRAC
- Mme MASDOUMIER Brigitte  
Infirmière cadre, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme MASSART Michelle  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MASSON Lola née GONZALO  
Agent d'Entretien, MAIRIE de CESTAS
- M. MATHIEU Daniel  
Agent Technique Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. MAYNARD Hubert Retraite  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX
- Mme MAZEAU Monique

- Agent d'Entretien, MAIRIE de BEGLES
- M. MEILLAND Eliane  
Agent Administratif, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme MENDOZA Fabienne née GOBIN  
Adjointe Administrative Ppale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
  - M. MENE Guy  
Technicien Supérieur, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
  - M. MERIC Bernard  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de GUJAN MESTRAS
  - Mme MESTREAUD Francine née LANDRY  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. MEYER Joël  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX
  - M. MICHAUD Thierry  
Gardien d'Immeuble Qualifié, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
  - M. MILLAS Manuel  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme MONDOU Josselyne née MARTYCORENA  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme MONGE Elisabeth née DROCHON  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme MONGET Danièle née DUCHAMP  
Adjointe Administrative, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
  - M. MONTEL Jean-Mary  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme MONTERO Claudie née NICOL  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de FLOIRAC
  - Mme MORA Jocelyne  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. MORA Raymond  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de SOULAC SUR MER
  - M. MOREAU Pascal  
Agent Technique Principal, MAIRIE de PAUILLAC
  - M. MORILLON Jean-François  
Agent Technique Chef, MAIRIE de PAUILLAC
  - Mme MORO Martine née BENTEJAC  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA REOLE
  - M. MOTARD Jean-Pierre  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de PEUJARD
  - Mme MOTHEs Brigitte  
Agent Administratif, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme MOUCHEBOEUF Maryse née BONIFACE  
Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de LIBOURNE

Retraite



- Mme MOUCHEL Colette née FARDEGUE  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme MOULIN Renée née FOSSARD  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- Mme MOUSTROU Nicole  
Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- M. MOUTY Didier  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MURAT Corinne  
Agent Technique Chef, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. MURRATE Olivier  
Agent d'Entretien Qualifié, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- Mme N'DIAYE Aïssatou née TALL  
Agent d'Animation, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme NANOT Martine née MAGNE  
Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. NAY André  
Pupitreur, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme NESTER Thérèse née RASZTAR  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de CARBON-BLANC
- M. NIETRZEBA Denis  
Agent d'Entretien, MAIRIE de LA REOLE
- Mme NJIVAR Marie-José née MARTIN  
Agent Social, C.C.A.S. de LE BOUSCAT
- Mme NOTH Patricia née LEFEVRE  
Auxiliaire de Soins Chef, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme ORIOZABALA Nadine née DUBOURDIEU  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LA BREDE Retraite
- M. OSTALRICH Alain  
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme OUZAA Catherine née DUBOIS  
Agent Technique Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme PALACIO Michelle  
Agent Administratif, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. PALLAS-PALACIO Bernard  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de CENON
- Mme PANATIER Catherine née BIBES  
Assistante Médico-Technique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PANDELE Ghislaine née DUBOSC  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PAPPALARDO Silvéria née NAVARRO ORTEGA  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PASTOR Thierry

- Agent Technique, MAIRIE de PAUILLAC
- Mme PAULHET Sonia née PARRA  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de CENON
  - Mme PELLIZZARI Josiane née POUJARDIEU  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LA REOLE
  - Mme PELTAN Jacqueline née MADELEINE  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. PERET Philippe  
Agent Technique Principal, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. PEREZ Alain  
Chef de Garage, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. PERISSE Eric  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme PEROTIN Marie-Danielle née CLOCHARD  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BRUGES
  - M. PERPERE Richard  
Directeur Général des Services, MAIRIE de LE HAILLAN
  - Mme PERREIN Ana née DE SOUSA MACIAS  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme PERSONNE Marie-Rose née GELOS Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  - Mme PESSAROSSO Linda  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
  - Mme PETIT Renée Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  - Mme PETYT Danielle née LEPRETTE  
Agent Qualifié du Patrimoine, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme PEYOT Marie-France née LIGNAC  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
  - M. PEYRAT Albert  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme PICCIN Françoise née ROUHAUT  
Agent Social, MAIRIE de TALENCE
  - Mme PIERRON Hélène  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme PIOT Véronique  
Rédactrice Principale, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
  - Mme PIRRELLO Jocelyne née DAVID  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
  - M. PLANTEUR Jacques  
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de SAINT LOUBES
  - Mme PLUMET Marie-Chantal née TRIDOR  
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de LIBOURNE

- M. POGET Alain  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme POIRAUD Sylvie née CHEVRIE  
Secrétaire de Mairie, MAIRIE de LESTIAC-SUR-GARONNE
- M. PONS Michel  
Adjoint Administratif, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PORGE Colette née QUILLO  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme POUHEY Véronique  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BEGLES
- Mme POUMIROU Marie-France née TASTET  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BRUGES
- Mme POURROY Catherine née LAMOTHE  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. POUSTIS Jean-Claude  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme POUZET Marie-France née DUCLOS  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PRAT Michel  
Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme PRIORE Françoise née BIRARD  
Visiteuse Familiale, MAIRIE de BORDEAUX Retraite
- Mme PROST Viviane  
Professeur Enseign. Artistique, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme PRUNIER Jacqueline née QUEVEDO  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ANDRE DE CUBZAC
- Mme PUNTOUS Brigitte née MOTHES  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LAMOTHE LANDERRON
- Mme RABLADE Chantal née DONNART  
Secrétaire de Mairie, MAIRIE de SAINT MAGNE
- M. RAIBAUD Yves  
Attaché, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme RAIMBAULT Yasmina née OUZAA  
Agent Social Qualifié, MAIRIE d' ARCACHON
- M. RAMBAUT Philippe  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX Retraite
- Mme RAULT Chantal  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
- Mme RAYNAUD Valérie née ALEXANDRE  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. REDONNET Eric  
Surveillant Péager, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme RELEXANS Marie-Hélène née ROCHOUX

- Technicienne Sup. Chef, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme REYNAUD Maïté née ACHERITOGARAY  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. RICART Denis  
Attaché, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
  - Mme RIVES Jacqueline Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
  - Mme RIVIERE Claudine née VIALA  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme RIVIERE Marie-Céline Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  - M. ROBERT Jean-Pierre Retraite  
Adjoint Administratif Ppal, CHU de BORDEAUX
  - Mme ROBERT Nicole née PIQUERO Retraite  
Aide-Soignante, CHU de BORDEAUX
  - Mme ROBIN Geneviève  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de MACAU
  - Mme RODEZ Danièle née LAMOU  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme ROLLAND Florence née REBEYRIE  
Agent d'Animation, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. ROMERO Pascal  
Agent Technique Principal, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
  - Mme ROMO Claudine née BENAUD  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme RONZIE Jeannine née SAMANIEGO Retraite  
Maître-Ouvrier Cuisinier, CHU de BORDEAUX
  - M. ROSSIT Joël  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de FLOIRAC
  - M. ROUSSELIN Eric  
Agent Technique en Chef, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
  - M. ROUX Louis  
Educateur, MAIRIE de SAINT LOUBES
  - M. ROY Gérard Retraite  
Maître-Ouvrier Cuisinier, CHU de BORDEAUX
  - Mme ROZIE Colette  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
  - Mme RUBIO Anne-Marie  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme RUIBANYS Christiane née SANCHEZ  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de TALENCE
  - Mme RUIZ Corine  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX

- M. SAADI Ahmed  
Agent de Maîtrise Principal, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme SABOURDIN Marie-Josée née BERTHEAU  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. SAIS Jean-Pierre  
Brigadier Chef Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme SALABERT Françoise  
Adjointe Administrative, MAIRIE de CESTAS
- Mme SALAZAR Chantal  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. SALEMI Antoine Retraite  
Aide-Soignant, CHU de BORDEAUX
- M. SALVAT Bernard  
Chef de Garage, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SAMSON Paulette née VALDIVIELSO  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SANCHEZ Patrick  
Agent Technique Qualifié, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
- M. SANTANA Jean  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAULNIER Jean-Michel  
Auxiliaire de Soins Chef, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme SAVARIAUD Lisette  
Technicienne Supérieure, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAVINEAU Jean-Bernard  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de CESTAS
- Mme SAVY Michelle née GUYOT Retraite  
Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
- M. SCHUFT Frédéric  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. SEGUIN Bernard  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme SERNA Marie-Louise  
Auxiliaire de Soins Chef, C.C.A.S. de LIBOURNE
- M. SERVAN Jean-Pierre  
Conducteur Spécialisé 1er Niv, SEMOCTOM
- M. SICOULY Jean-Michel  
Enseignant Conservatoire, MAIRIE de MERIGNAC
- M. SIGNORET Daniel  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de PESSAC
- M. SILLON Jean-Claude  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme SIMOES Yolande née TACHON

- Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CENON
- M. SIMON Christophe  
Directeur Général des Services, MAIRIE de BRUGES
  - Mme SIRAC Monique née COTTREAU Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
  - Mme SOULIE Monique Retraite  
Agent des Svces Hospitaliers, CHU de BORDEAUX
  - M. SUHAS Jean-Pierre  
Attaché, MAIRIE de LIBOURNE
  - M. TAFFARD Christian  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme TAHATZUK Bernadette née MARTIN  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT
  - Mme TARDY Annie née SEPPERBLAT  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
  - Mme TARDY Brigitte née BEDET  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de CAPIAN
  - M. TARDY Bruno  
Brigadier Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
  - M. TENIE Jean-Marc  
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de LIBOURNE
  - Mme TESSON Marie-Christiane née ZARATTIN  
Agent Technique Principal, MAIRIE de MACAU
  - Mme TESTAS Catherine  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. THEARD Thierry  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme THEISSING Francine née GUIRADO  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
  - M. THOMAS Jean-Pierre  
Agent Technique Chef, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme THOMAS Micheline née CORSAN  
Agent Technique Principal, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. TRAVERSO Pierre  
Rédacteur en Chef, MAIRIE de BRUGES
  - M. TRICARD Jacques  
Agent Technique Principal, MAIRIE de LE BOUSCAT
  - M. TROLLIET Xavier  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme TROUILH Jeannine née SIVRY  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme TURCAT Régine née LABAT  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de PAUILLAC

- M. TURON Jean-Bernard  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- M. VALLE Philippe  
Agent de Salubrité Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. VALLEE Michel Retraite  
Conducteur Auto, CHU de BORDEAUX
- Mme VAN CUYCK Marie-France née DEPREZ  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. VARLOUD Marc  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de MERIGNAC
- M. VASSEUR Paul  
Attaché Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme VERDERY Nicole née BARTHE  
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme VERDOT Myriam née SMAGUINE Retraite  
Infirmière, CHU de BORDEAUX
- Mme VIALARD Marianne née MORON  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BASSENS
- M. VIDAL Alain  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. VIDEAU Jacques  
Brigadier Chef Principal, MAIRIE de LE HAILLAN
- Mme VIGNERON Catherine  
Iconographe, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme VIGUE Béatrice née VOISIN  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. VILATTE Philippe  
Chef de Police Municipale, MAIRIE de TALENCE
- Mme WEISS Maryse née BAQUEY  
Agent Social, MAIRIE de CESTAS
- M. ZANUTTINI Philippe  
Agent Technique Principal, MAIRIE de TALENCE
- Mme ZARAGOZA Bernadette née ESPOSITO  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ZORZANO Rosalia née CAZANOVA  
Assistante Maternelle, MAIRIE de BORDEAUX

### **Echelon VERMEIL**

- M. AGULLANA Michel  
Agent Technique Principal, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. ARDOUIN Jean-Jacques  
Administrateur, MAIRIE de BORDEAUX

- M. ARNAUD Philippe  
Attaché Principal, CONSEIL REGIONAL D'AQUITAINE
- M. AUDIBERT Jean-Paul  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme AZERA Catherine née GALY  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme BABIN Annie née VAN-BASTELAERE  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. BARBE Jean  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BARON Mireille née LAVAUD  
Agent d'Entretien, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme BATISSE Josiane  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT ESTEPHE
- M. BEGAIN Michel  
Opérateur APS Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BELLER Patrice  
Chef de Garage, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BEN-MEZDED Chabane  
Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme BERNADAS Magdeleine née GARCIA  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BERNARD Régis  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE
- M. BESSON Patrick  
Chef de Garage Principal, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BIROT Philippe  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme BLANC Maryse née DARRIET  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. BLANCHARD Francis  
Technicien Supérieur Chef, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. BONVEL William  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de MERIGNAC
- M. BORDERON Guy Retraite  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BOUCLY Gilbert  
Infirmier-Cadre de Santé, Ets Public de Santé de Maison Blanche
- M. BOUIN Philippe  
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de TALENCE
- Mme BOULESTREAU Michèle née RAIMBAULT  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme BOURROUSSE Française



- M. BOUSQUET Michel  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BOUVIER Alain  
Agent Technique en Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- M. BREUILH Christian  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme BRUSSAC Gisèle née VENAYRE  
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. BUSTAMANTE Michel  
Agent de Salubrité, MAIRIE de PAUILLAC
- M. CAMELOT Jean-Bernard  
Agent Technique, MAIRIE de LE PIAN MEDOC
- Mme CAMGUILHEM Anick née HOURDEBAIGT  
Agent Administratif Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. CAPDEBOSCQ Jean-Claude  
Agent de Salubrité Principal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. CAPETTER Alain  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PESSAC
- M. CASSAGNE Jean-Noël  
Chef de Garage, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. CASTELNERAC Daniel  
Directeur, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme CAZEMAJOU Annie  
Attachée, MAIRIE de LIBOURNE
- M. CHAMBFORT Christian  
Chef de Garage, MAIRIE d' ARCACHON
- M. CHARRIERE Serge  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme CHAUVEAU Françoise née GARRIGOS  
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de VILLENAVE D'ORNON
- Mme CHAZAUD Annie née ROGER  
Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. CHRETIEN Bernard  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- M. COTTREAU Pierre  
Agent de Maîtrise, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme DADER Marie-Lise née PAUVERT  
Attachée, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DARD Jean-Patrick  
Adjoint Administratif, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. DAURIAC Joël  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LIBOURNE

- M. DEBAYLES Alain  
Educateur des A.P.S., MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. DEGRAVE Jean-Paul  
Adjoint Administratif Ppal, MAIRIE de LE HAILLAN
- M. DELCAMP Jean-Marie  
Contrôleur de Travaux Ppal, MAIRIE de BRUGES
- Mme DEPART Jeanine née SCOTTI  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de MERIGNAC
- M. DESCOUBES Jean-Pierre  
Attaché Principal, MAIRIE de SAINT LOUBES
- M. DESSORT Christian  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. DOAT Philippe  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- M. DOMICILE Patrick  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme DUBOS Béatrice  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme DUCAU Françoise née FABARD  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de TOULENNE
- Mme DUMON Marie-Thérèse née ROUGIER  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de FLOIRAC
- M. DUPIN Jean-Marie  
Brigadier Chef Police Municip., MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme DUPIN Nicole  
Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. DUSSUTOUR Jacques  
Rédacteur Chef, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme DUTEURTRE Maryse née VIDAL  
Rédactrice Chef, MAIRIE de LIBOURNE
- Mme ESQUER Marie-Claude née NEEL  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ETCHEVERRY Marie-Jeanne née FAUTHOUX  
Adjointe Administrative, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme FAUQUET Danielle née VILLENEUVE  
Adjointe Administrative, MAIRIE de CESTAS
- Mme FAVRO Marie-Christine née DESDOUITS  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- M. FEUILLERAT Patrick  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme FISCHER Annie née PEES-MARTIN  
Attachée, MAIRIE de MERIGNAC
- M. FLAGES Christian

- Directeur, MAIRIE de PESSAC
- M. FREYSSINET Hervé  
Attaché Principal, MAIRIE de PAUILLAC
  - Mme GAILLAC Joëlle née PATRIS  
Puéricultrice-cadre de santé, C.C.A.S. de PESSAC
  - M. GARNUNG Jean-Pierre  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme GAUDIN Marie-Line née CHEVALIER  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme GENET Nicole née BADARD  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LIBOURNE
  - M. GODRIE Francis  
Agent de Salubrité Principal, MAIRIE de LIBOURNE
  - Mme GOEYTES Annie née COMMARMOND  
Adjointe Administrative, MAIRIE de MARTIGNAS SUR JALLE
  - M. GRAFFOUILLERE Jean-Louis  
Agent de Maîtrise, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
  - M. GRANJEON Gilles  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de FLOIRAC
  - M. GRASSEAU Jean-Marc  
Ingénieur, MAIRIE de CARBON-BLANC
  - M. GROSPERRIN Gérard  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de TALENCE
  - Mme GUINDON Anne-Marie née BOULLERNE  
Adjointe Administrative, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
  - M. HILLOU Jean-Claude  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme JIMENEZ Bernadette  
Attachée, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
  - M. JOLY Jacques  
Agent de Maîtrise Qualifié, MAIRIE de TALENCE
  - M. JOVER Francis  
Attaché, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. JOYEUX André  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme JUILLERAT Dominique  
Adjointe Administrative, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
  - M. LABARRERE Jacques  
Chef de Garage Principal, MAIRIE de LE TAILLAN-MEDOC
  - M. LABAT Robert  
Conducteur Spécialisé 1er Niv, MAIRIE d' ARCACHON
  - M. LACAYRERIE Michel  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de BORDEAUX

- Mme LACLERGERIE Chantal née BECCAN  
Rédactrice Chef, MAIRIE de COUTRAS
- Mme LAMOUREUX Denise née REYGADE  
Adjointe Administrative Ppale, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme LAOUILLEAU Evelyne née BAZIN  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme LAPEYRE Madeleine  
Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LAPOUJADE Francis  
Agent Technique en Chef, MAIRIE de PESSAC
- M. LARQUEY Patrick  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LARTIGUE Bernard  
Educateur des A.P.S., Syndicat Intercom. Bassens/Carbon-Blanc
- Mme LASCORY Christiane née BAURY Retraite  
Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT MEDARD EN JALLES
- Mme LASSERRE Evelyne née DARNAUZAN  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LANGON
- M. LAVEAU Michel  
Aide-Soignant, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- Mme LE QUERE Josiane née TOURNIER  
Auxiliaire Puériculture Chef, MAIRIE de BORDEAUX
- M. LEHELLE Roger  
Contrôleur de Travaux Ppal, MAIRIE de LEGE CAP FERRET
- M. LESSARD Denis  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PESSAC
- M. LESTRADE Jean-Claude  
Agent Technique en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme LOTTE Régine née COURBIN  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE d' ANDERNOS LES BAINS
- M. LUCAS Christian  
Technicien Supérieur Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme MACOUILLEARD Ginette née MONTILLAUD Retraite  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CAMBES
- Mme MALGAT Françoise  
Bibliothécaire, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MANO Jean-Claude  
Chef de Garage, MAIRIE de MERIGNAC
- Mme MARSAIS Pierrette  
Cadre de Santé, MAIRIE de BORDEAUX
- M. MAURIOL Yves  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MENAUT Marie-Danielle

Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BORDEAUX

- M. METOIS Alain  
Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme MEYRE Marie-Noëlle née FEUGAS  
Adjointe Administrative, MAIRIE d' EYSINES
- Mme MICOINE Marie-Henriette née LANGAUD  
Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. MONDIET Raymond  
Agent de Salubrité Principal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. MOREAU Gilbert  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme MORILLON Marie-France  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de BASSENS
- M. MOSCA Frédéric  
Agent de Maîtrise, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme MOURAS Maryse née DIEU  
Attachée Principale, MAIRIE de BORDEAUX
- M. NARDO Didier  
Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme NEBOUT Jocelyne  
Aide-Soignante, CENTRE HOSPITALIER de LIBOURNE
- M. NOUAILLE Jean-Claude  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. OLIVIER Jean-Philippe  
Chef de Garage Principal, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. PACHECO Manuel  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. PAILLEREZ Pierre  
Conducteur Spécialisé 2ème Niv, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme PAIN Monique née LABORDE  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BLANQUEFORT
- M. PARACHOUX Christian  
Chef de Garage, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. PERLIER Francis  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LE BOUSCAT
- Mme PHALIP Martine née FERRAND  
Puéricultrice-cadre de santé, C.C.A.S. de PESSAC
- M. PIERRE Serge  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de GRADIGNAN
- M. PINARDEAU Jean-Louis  
Adjoint Administratif Ppal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme PISSOTTE Marie-José née SOUCHON  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de LIBOURNE

- Mme PONS Maryse née TORLOIS  
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de PESSAC
- M. QUEYREAU Christian  
Chef de Garage, MAIRIE de LA TESTE DE BUCH
- Mme RAMBEAU Patricia  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de PESSAC
- M. RAPET Jean-Marie  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RAYMOND Isabelle née FERAL  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de BORDEAUX
- M. RAYNAUD Gérard  
Rédacteur Chef, CREDIT MUNICIPAL de BORDEAUX
- Mme REMAZEILLES Thérésia née WELTE  
Assistante Maternelle, C.C.A.S. de PESSAC
- Mme REY Françoise née DUPUCH  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de BLANQUEFORT
- Mme RICHARD Jacqueline née FOURNIER  
Assistante Socio-Educative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme RIVON Françoise née HIRONDE  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- Mme ROUDEY-VINET Paulette née ROUDEY  
Chef de Garage, MAIRIE de PESSAC
- Mme RULIER Anne-Marie née CASSAN  
Adjointe Administrative, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SABOY Alain  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SAINT-LAURENTS Christian  
Agent d'Entretien Qualifié, MAIRIE de TALENCE
- M. SALGUES Jacques  
Technicien Supérieur Chef, GIRONDE HABITAT OPAC
- Mme SAPHORES Elisabeth  
Auxiliaire Puériculture Ppale, MAIRIE de LE BOUSCAT
- M. SARAZIN Marcel  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SCHWARTZ Jean  
Agent Technique Principal, MAIRIE de BORDEAUX
- M. SEYNAT Alain  
Agent de Maîtrise Qualifié, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. SIMEON Michel  
Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme SOLERA Anne-Marie  
Agent Technique Principal, MAIRIE de PESSAC
- Mme SOUBIE Catherine née KOUTOUZIS

- Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de GRADIGNAN
- Mme SOUQUET Jeanine née DUCOUSSO  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de TALENCE
  - M. TACHOIRES Michel  
Contrôleur de Travaux, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
  - Mme TANGOCCI Dominique née TOLEDO  
Adjointe Administrative, AQUITANIS OPAC de la C.U.B.
  - Mme TECHENEY Nelly née SALES  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de CENON
  - Mme THOMAS Lydie née CARNELOS  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LAMOTHE LANDERRON
  - Mme TOCHEPORT Ghyslaine  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
  - Mme TORRES Josette  
Adjointe Administrative Ppale, C.C.A.S. de LIBOURNE
  - M. TRELY Serge  
Agent d'Entretien Qualifié, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
  - Mme VAYSSE Annie née ROBIN  
Puéricultrice-cadre de santé, MAIRIE de MERIGNAC
  - M. VERGARA Serge  
Chef de Garage, MAIRIE de BORDEAUX
  - Mme VIDEAU Françoise née DELBUR  
Agent des Ecoles Maternelles, MAIRIE de LE BOUSCAT

#### **Echelon OR**

- Mme ACHILLI Maryse née AYRAL  
Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. CALVINHAC Lucien  
Chef de Garage Principal, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme CHAUVIN Monique née GUERIN  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de VILLENAVE D'ORNON
- Mme DAUBA Marie-Claire née COUSINEY Retraite  
Agent Social Qualifié, C.C.A.S. de LIBOURNE
- Mme DUVIGNEAU Marie-France  
Rédactrice, MAIRIE de MERIGNAC
- M. FAUX Jean-Bernard  
Conducteur Spécialisé 2ème Niv, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mlle FENECH Marie-France  
Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. JEAMMET Alain Retraite  
Chef de Garage, MAIRIE de LIBOURNE
- M. LALLEMAND Jean  
Agent Technique en Chef, MAIRIE de LANGON

- M. LARRETERE Jean-Jacques  
Agent Technique en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- M. PELET Claude  
Agent de Maîtrise, MAIRIE de MERIGNAC
- M. PI Michel  
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE d' ARCACHON
- Mme RAPEAU Danielle née DUSSAUBAT  
Adjointe Administrative Ppale, MAIRIE de CENON
- Mme RENOUIL Solange née MEOULE  
Rédactrice Principale, MAIRIE de LACANAU
- M. TAUZIN Claude  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de LANGON
- M. VICHE Werner  
Contrôleur de Travaux, MAIRIE de PESSAC
- M. VINCENT Christian  
Agent de Salubrité en Chef, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B
- Mme VINCENT Maryse née MICHAUD  
Adjointe Administrative Ppale, BORDEAUX-METROPOLE C.U.B



La Médaille d'Honneur Agricole

– Promotion 1<sup>er</sup> janvier 2005 -

est décernée à 92 personnes dont les noms suivent :

**Echelon ARGENT : 20 récipiendaires**

- M. BACQUEY Désiré  
Tractoriste/régleur : CHATEAU PEYRABON, SAINT-SAUVEUR  
demeurant : PAUILLAC
- M. BESSOU Pierre  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC
- M. BOUSSIER Edouard  
Salarié agricole : CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC, CADILLAC  
demeurant : RIONS
- Mme BRISSEAU Colette née HERAUD  
Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS  
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC
  
- M. CASSOU Michel  
Auditeur : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC
- M. CESTARET André  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : FRONTENAC
- M. DUPHIL Thierry  
Directeur d'agence : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC
- Mme DUZAN Chantal née TORRES  
Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS  
demeurant : LE HAILLAN
- M. FATIN Alain  
Vigneron-chauffeur : CHATEAU BEYCHEVELLE, SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : PAUILLAC
- M. GARCEAU Bernard  
Ouvrier agricole : LES TROIS COLLINES, CAPIAN  
demeurant : LA SAUVE
- M. GRANDET Patrice  
Ouvrier agricole : VIGNOBLES OUZOULIAS, LIBOURNE  
demeurant : SAINT-EMILION
- Mme JOYEUX Florence née DUMEAU  
Ouvrière agricole : CHATEAU DE GOËLANE, SAINT-LEON  
demeurant : CAMIAC-ET-SAINT-DENIS
- M. JOYEUX Jean  
Ouvrier agricole : CHATEAU DE GOËLANE, SAINT-LEON  
demeurant : CAMIAC-ET-SAINT-DENIS
- Mme LALANDE Emilienne née BOQUET  
Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC  
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC
- M. LATESTERE Jean-François  
Ouvrier agricole : S.C.E.A. J.&J. PAULY, BOMMES  
demeurant : LEOGEATS
- M. NEVES Francisco  
Ouvrier agricole : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC  
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS
- Mme PETIT Viviane née LAVANDIER  
Employée agricole : MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR DU MEDOC, SAINT-SAUVEUR  
demeurant : SAINT-SAUVEUR
- M. ROZE Bruno

Employé bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MONTUSSAN

- Mlle VIDAL Sylvie

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- M. VILLAIN Michel

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : MIOS

### **Echelon VERMEIL : 28 récipiendaires**

- Mme AQUILA Jacqueline née SOUSSOTTE

Ouvrière agricole : CHATEAU TALBOT- STE C.G.W., SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
demeurant : SAINT-SAUVEUR

- M. BACQUEY Désiré

Tractoriste/régleur : CHATEAU PEYRABON, SAINT-SAUVEUR  
demeurant : PAUILLAC

- M. BONNAMIE Gérard

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LIBOURNE

- M. BOUSSIER Edouard

Salarié agricole : CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC, CADILLAC  
demeurant : RIONS

- Mme BRISSEAU Colette née HERAUD

Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS  
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC

- Mme BURUAGAY Marie-Claire née JAGNEAU

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. CHADOURNE Hervé

Ouvrier agricole : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC  
demeurant : LUGAIGNAC

- Mme CHEVALIER Espérance de Jésus née CERQUEIRA

Ouvrière entretien : CHATEAU VERDIGNAN, SAINT-SEURIN-DE-CADOURNE  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. DELTEIL Francis

Ouvrier d'entretien : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC  
demeurant : IZON

- Mme DUCOS Dominique née DUCHAMPS

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : CAPTIEUX

- Mme DUZAN Chantal née TORRES

Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS  
demeurant : LE HAILLAN

- M. FLEURAT-LESSARD Gérard

Respons.de domaine d'activité : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, NIORT  
demeurant : BORDEAUX

- M. GARCEAU Bernard

Ouvrier agricole : LES TROIS COLLINES, CAPIAN  
demeurant : LA SAUVE

- M. GIES Jean

Ouvrier agricole : VIGNOBLES ROUTURIER SCEA, MARSAS  
demeurant : MARSAS

- M. GRELARD Michel

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- M. JOYEUX Jean

Ouvrier agricole : CHATEAU DE GOËLANE, SAINT-LEON  
demeurant : CAMIAC-ET-SAINT-DENIS

- Mme LALANDE Emilienne née BOQUET

Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC  
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC

- Mme LARRIEU Bernadette née DACHARY

Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. MATHIEU Jean

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINTE-RADEGONDE

- M. MAZELET Joël  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : PINEUILH

- M. NEVES Francisco  
Ouvrier agricole : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC  
demeurant : SAINT-MEDARD-D'EYRANS

- M. PASQUIER Bernard  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LIBOURNE

- Mme PUPPI Nicole  
Employée : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

- M. RAISON Philippe  
Technicien : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LES BILLAUX

- M. ROUQUIE Jean-Luc  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : LE BOUSCAT

- M. SANCHEZ Jean  
Chauffeur tracteur : VIGNOBLES NONY-BORIE, SAINT-LAURENT-MEDOC  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. SOUBERBIELLE Jean-Luc  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : GUJAN-MESTRAS

- M. SOUM Jean  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX

## Echelon OR : 33 bénéficiaires

- Mme BERNEDE Danny née CADORET  
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX
- M. BOIBELET-AVRIL Alain  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : COUSTRAS
- M. BONAVENTURE Michel  
Retraite  
demeurant : GRADIGNAN
- Mme BONHOMME Marie-Françoise  
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : COUSTRAS
- M. BOUQUET Marc  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : GAILLAN-EN-MEDOC
- Mme BOURRIEU Danièle née BORIE  
Assistante clientèle : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : TARGON
- M. BOUSSIER Edouard  
Salarié agricole : CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC, CADILLAC  
demeurant : RIONS
- Mme BRISSEAU Colette née HERAUD  
Assistante de gestion : CREDIT AGRICOLE, PARIS  
demeurant : SAINT-AUBIN-DE-MEDOC
- M. BRUNET Jean-Richard  
Cadre bancaire : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : COUSTRAS
- M. CAMEDESCASSE Patrick  
Employé d'assurances : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX  
demeurant : MERIGNAC
- Mme CAMPET Annie née LAPENU  
Retraite  
demeurant : GUJAN-MESTRAS
- M. CARAYON Norbert  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE
- Mme CASSAIGNE Marie-Thérèse  
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : GUJAN-MESTRAS
- Mme CAZAUBON Marie née BOUGES  
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : ESCOUSSANS
- M. CLAVERIE Bernard  
Directeur Général Délégué : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX
- M. COOMBS Michaël  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC
- M. COUTREAU Jean  
Vigneron : CHATEAU LYNCH-BAGES, PAUILLAC  
demeurant : PAUILLAC
- M. CRAYSSAC Maurice  
Directeur d'agence : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BRANNE
- Mme CYRILLE Jacqueline née JOUSSAIN  
Rédactrice : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX  
demeurant : BORDEAUX
- M. DELTEIL Francis  
Ouvrier d'entretien : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC  
demeurant : IZON
- M. FONTA Francis  
Ouvrier de chai : PRIEURE DE MEYNEY SAS, BORDEAUX  
demeurant : VERTHEUIL
- M. GAUDET Michel

Chef de culture : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC  
- Mme GAUDET Sylvette née DOUAT  
Vigneronne : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC  
demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC  
- Mme GENESTE Yolande née FLORANCEAU  
Employée de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : BERSON  
- M. GIES Jean  
Ouvrier agricole : VIGNOBLES ROUTURIER SCEA, MARSAS  
demeurant : MARSAS  
- M. GUIRAUD Thierry  
Conseiller financier : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-ANTOINE-SUR-L'ISLE  
- Mme LALANDE Emilienne née BOQUET  
Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC  
demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC  
- M. LYS Boris

Retraite

demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE  
- Mme MANEM Martine née GUIBERT  
Chef comptable : UNION INVIVO, PARIS  
demeurant : SAINT-LOUBES  
- M. NADAUD Gérard  
Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX  
demeurant : SAINT-DENIS-DE-PILE  
- Mme NUTER Josette née MAGES  
Conseillère d'accueil : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX  
demeurant : QUEYRAC  
- M. SEVERIN Robert  
Chef d'équipe : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC  
demeurant : GREZILLAC  
- Mme VIAUD Henriette née BESSE

Retraite

demeurant : SAINT-CHRISTOPHE-DES-BARDES

## Echelon GRAND OR : 11 récipiendaires

- M. BONAVENTURE Michel

Retraite

demeurant : GRADIGNAN

- M. CELHAY Christian

Vigneron : CHATEAU LYNCH-BAGES, PAUILLAC

demeurant : PAUILLAC

- M. GAUDET Michel

Chef de culture : CHATEAU PICHON LONGUEVILLE, PAUILLAC

demeurant : SAINT-LAURENT-MEDOC

- M. HORAUD Jacques

Employé de banque : CREDIT AGRICOLE MUTUEL d'AQUITAINE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-VIVIEN-DE-MEDOC

- Mme LALANDE Emilienne née BOQUET

Ouvrière de chai : CHATEAU BEAUMONT, CUSSAC-FORT-MEDOC

demeurant : CUSSAC-FORT-MEDOC

- M. LYS Boris

Retraite

demeurant : SAINT-JULIEN-BEYCHEVELLE

- Mme MANTEROLA Nicole née LE LANN

Employée : GROUPAMA MISSO, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- M. PELET Alain

Technicien d'assurance : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : MERIGNAC

- M. REY Jean-Claude

Ouvrier agricole : LES VIGNOBLES ANDRE LURTON, GREZILLAC

demeurant : GREZILLAC

- M. SEURIN Patrick

Agent logistique : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : SAINT-CAPRAIS-DE-BORDEAUX

- M. VERGES André

Cadre assurance : GROUPAMA CENTRE-ATLANTIQUE, BORDEAUX

demeurant : BORDEAUX

**ANNEXE ACTE N°2005-01-0038 - LISTE REGIONALE DES COÛTS PAR APPRENTI DES FORMATIONS ASSUREES DANS LES CENTRES ET SECTIONS D'APPRENTISSAGE D'AQUITAINE - Exercice 2004**

CFA				N° SIRET	Niveau	Diplôme	Intitulé de la formation	Option / spécialité	Métier ou filière	C	Site de formation	Durée	Heures apprentis	Nombre de séquences	Coût global	Effectif pondéré	Coût par apprenti (2003)	Coût par apprenti	
Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Dordogne	Avenue Churchill BP 37	24660	COULOUNIEIX CHAMIERES		V	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales	Production agricole		Coulounieix Chamiers		15 120	14	96 710 €	30	3 224 €	3 288 €	
					V	BEPA	Conduite de Productions Agricoles	Productions Animales	Elevage, production	X	Coulounieix			12 960	18	100 749 €	20	5 037 €	5 138 €
					IV	BAC PRO	Conduite et Gestion de l'Exploitation	Productions Animales	Elevage, production	X	Coulounieix			9 120	20	95 399 €	12	7 950 €	8 109 €
					V	CAPA	Ouvrier Qualifié en Productions Horticoles	Productions Fruitières et Productions Florales, Légumières	Production agricole		Coulounieix Chamiers			11 592	14	83 470 €	23	3 629 €	3 702 €
					V	BEPA	Productions Horticoles	Productions Fruitières et Productions Florales, Légumières	Production agricole	X	Coulounieix Chamiers			13 608	18	89 708 €	21	4 272 €	4 357 €
					V	BAC PRO	Productions Horticoles	Productions Fruitières et Productions Florales, Légumières	Production agricole	X	Coulounieix Chamiers			15 960	20	106 654 €	21	5 079 €	5 180 €
					V	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménagement paysager		Monbazillac			13 608	14	79 353 €	27	2 939 €	2 998 €
					V	BEPA	Travaux Paysagers		Aménagement paysager	X	Monbazillac			23 976	18	129 758 €	37	3 507 €	3 577 €
					IV	BAC PRO	Travaux Paysagers		Aménagement paysager	X	Monbazillac			21 280	20	144 995 €	28	5 178 €	5 282 €
					III	BTSA	Aménagements Paysagers		Aménagement paysager	X	Monbazillac			23 680	20	148 193 €	32	4 631 €	4 724 €
					V	CAPA	Ouvrier Qualifié en Vigne et Vin		Production agricole		Monbazillac			3 528	14	48 682 €	7	6 955 €	7 094 €
					V	BEPA	Conduite de Productions Agricoles		Production agricole	X	Monbazillac			9 720	18	89 148 €	15	5 943 €	6 062 €
					III	BTSA	Technico-Commercial Spécialité Boissons Vins		Commerce / Vente	X	Lycee Agricole Prive Le Cluzeau			11 100	20	110 437 €	15	7 362 €	7 510 €
					III	BTSA	Viticulture Oenologie		Production agricole		Monbazillac							0 €	0 €
Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Périgueux	Avenue Henri Deluc Z.I de Boulazac	24750	BOULAZAC		V	CAP	Cuisine		Production alimentaire / culinaire		Boulazac	2 ans	28 636	24	264 484 €	67	3 948 €	4 026 €	
					V	CAP	Restaurant		Hôtellerie restauration	X	Boulazac	2 ans	21 212	24	194 670 €	50	3 893 €	3 971 €	
					V	CAP	Café brasserie		Hôtellerie restauration		Boulazac	2 ans	13 236	24	136 657 €	31	4 408 €	4 496 €	
					V	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration		Hôtellerie restauration	X	Boulazac	2 ans	36 621	26	335 835 €	78	4 306 €	4 392 €	
					V	CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerce / Vente	X	Boulazac	2 ans	11 240	24	102 750 €	26	3 952 €	4 031 €	

				V	CAP	Employé de vente	A (produits alimentaires)	Commerce / Vente		Boulazac	2 ans	13 200	24	101 312 €	31	3 268 333 €
				V	CAP	Employé de vente	B (produits d'équipements courants)	Commerce / Vente		Boulazac	2 ans	11 552	24	95 323 €	27	3 530 601 €
				V	BEP	Vente		Commerce / Vente		Boulazac	2 ans	31 468	26	265 510 €	67	3 963 042 €
				IV	BAC PRO	Vente représentation		Commerce / Vente	X	Boulazac	2 ans	9 577	39	98 107 €	14	7 008 714 €
				IV	BAC PRO	Commerce		Commerce / Vente	X	Boulazac	2 ans	19 177	40	121 002 €	26	4 654 747 €
				III	BTS	Force de vente		Commerce / Vente		Boulazac	2 ans	9 559	39	120 813 €	14	8 630 802 €
<b>Centre de Formation d'Apprentissage et la Chambre de Métiers de la Dordogne</b>	Avenue Henri Deluc Z.I de Boulazac	24750	BOULAZAC	18240002800011	V	CAP	Carrosserie réparation	Carrossier		Boulazac				122 485 €	39	3 141 320 €
				18240002800011	V	BEP	Carrosserie réparation	Carrossier	Boulazac				54 613 €	15	3 641 371 €	
				18240002800011	V	CAP	Peinture en carrosserie	Carrossier	Boulazac				52 284 €	16	3 268 333 €	
				18240002800011	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles	Mécanique-automatis	Boulazac				205 081 €	70	2 930 298 €	
				18240002800011	V	BEP	Maintenance de véhicules automobiles	Mécanique-automatis	Boulazac				96 665 €	32	3 021 308 €	
				18240002800011	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles	Mécanique-automatis	Boulazac	Cycles et motocycles				86 150 €	29	2 971 303 €
				18240002800011	V	CAP	mécanicien en tracteur et matériel	Mécanique-automatis	Boulazac					82 870 €	27	3 069 313 €
				18240002800011	V	CAP	mécanicien en matériel de parcs et jardins	Mécanique-automatis	Boulazac					81 476 €	27	3 018 078 €
				18240002800011	V	MC	maintenance des moteurs diesels et leurs	Mécanique-automatis	Boulazac					45 986 €	13	3 537 608 €
				18240002800011	V	MC	électricité électronique automobile	Mécanique-automatis	Boulazac					42 675 €	14	3 048 310 €
				18240002800011	IV	BAC PRO	maintenance de véhicules automobiles	Mécanique-automatis	Boulazac	véhicules particuliers				118 491 €	24	4 937 503 €
				18240002800011	V	CAP	Installation en Equipements Electriques	Electricité - électronique -	Boulazac					141 625 €	45	3 147 321 €
				18240002800011	V	BEP	Electrotechnique	Electricité - électronique - électrotechnique	Boulazac					135 946 €	45	3 021 308 €
				<b>Centre de Formation d'Apprentissage de la Chambre de Métiers de la Dordogne</b>	Avenue Henri Deluc Z.I de Boulazac	24750	BOULAZAC	18240002800011	V	BEP	Installation Conseil en Equipement Electroménager	Electricité - électronique - électrotechnique		Boulazac		
18240002800011	V	MC	Installation de matériel électronique de sécurité					Electricité - électronique -	Boulazac				29 930 €	8	3 741 816 €	
18240002800011	IV	BAC PRO	Equipements et Installations Electriques					Electricité - électronique -	Boulazac				122 907 €	23	5 344 451 €	
18240002800011	IV	BAC PRO	Maintenance des appareils et équipements ménagers et de collectivités					Electricité - électronique - électrotec	Boulazac					59 454 €	12	4 955 054 €
18240002800011	IV	BP	Installation en Equipements Electriques					Electricité - électronique -	Boulazac					166 502 €	48	3 469 538 €
18240002800011	V	CAP/BEP	Boulangier					Alimentation	Boulazac					286 563 €	87	3 294 360 €



				182400 028000	V	CAP/B EP	Patissier		Alimentati on	Boulazac				236 957 €	65	3 645 3 718 € €
				182400 028000	V	CAP/B EP	Boucher		Alimentati on	Boulazac				129 933 €	36	3 609 3 681 € €
				182400 028000	V	CAP	Charcutier		Alimentati on	Boulazac				59 843 €	14	4 275 4 360 € €
				182400 028000	V	MC	Traiteur		Alimentati on	Boulazac				21 044 €	4	5 261 5 366 € €
				182400 028000	V	MC	Patissier		Alimentati on	Boulazac				37 278 €	10	3 728 3 802 € €
				182400 028000	IV	BP	Boulangier		Alimentati on	Boulazac				85 109 €	22	3 869 3 946 € €
				182400 028000	IV	BP	Boucher		Alimentati on	Boulazac				65 364 €	13	5 028 5 129 € €
				182400 028000	V	CAP	Coiffure		Soins à la personne	Boulazac				299 507 €	104	2 880 2 937 € €
				182400 028000	V	MC	Coloriste permanentiste		Soins à la personne	Boulazac				42 246 €	11	3 841 3 917 € €
				182400 028000	V	CAP	Prothèse		Soins à la personne	Boulazac				75 628 €	19	3 980 4 060 € €
				182400 028000	IV	BP/BT M	Prothèse		Soins à la personne	Boulazac				92 730 €	20	4 636 4 729 € €
				182400 028000 11	V	CAP	Ebeniste arts du bois		Bois	Boulazac				105 070 €	32	3 283 3 349 € €
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Ville de Bergerac</b>	La Moulette 109 rue du Docteur	24100	BERGER AC	212400 378004 03	V	CAP	Coiffure		Soins à la personne	Bergerac	3 ans	16 280	38	147 000 €	39	3 769 3 845 € €
				212400 378004	V	CAP/B EP	Vente		Commerc e / Vente	Bergerac	2 an	26 950	100	181 481 €	62	2 927 2 986 € €
				212400 378004	V	CAP/B EP	Hôtellerie restauration		Hôtellerie restaurati	Bergerac	2 an	30 415	100	227 105 €	70	3 244 3 309 € €
				212400 378004 03	V	CAP/B EP	Mécanique auto		Mécaniqu e- automatis mes	Bergerac	2 ans	12 810	38	141 712 €	29	4 887 4 984 € €
<b>Centre Interprofessi onnel de Formation d'Apprentis des PME d'Aquitaine (C.I.F.A. des PME d'Aquitaine)</b>	18 rue de la Résistance	24100	BERGER AC	413870 866000 14	IV	BAC PRO	Secrétariat		Tertiaire	Bayonne	2 ans		38	213 466 €	21	10 10 165 €368 €
				413870 866000	IV	BAC PRO	Secrétariat		Tertiaire	X Bergerac	2 an		38	200 295 €	21	9 538 9 729 € €
				413870 866000	IV	BAC PRO	Secrétariat		Tertiaire	X Bordeau x	2 an		38	280 152 €	29	9 660 9 854 € €
				413870 866000	III	BTS	Assistant de gestion PME		Tertiaire	Bayonne	2 an		38	328 994 €	37	8 892 9 070 € €
				413870 866000	III	BTS	Assistant de gestion PME		Tertiaire	Bergerac	2 an		38	349 623 €	41	8 527 8 698 € €
				413870 866000 14	III	BTS	Assistant de gestion PME PMI		Tertiaire	Bordeau x	2 ans		38	261 331 €	26	10 10 051 €252 €
<b>Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment de la Dordogne</b>	1 et 3 rue du Vème Régiment de	24000	PERIGUE UX	781702 410000 23	V	CAP	Maçon		Gros œuvre	X Périgueu x		30 940	13	324 301 €	68	3 603 3 675 € €
				781702 410000 23	IV	BP	Constructeur en maçonnerie et béton armé		Gros œuvre	Périgueu x		9 100	13	86 232 €	20	4 312 4 398 € €
				781702 410000	V	CAP	Finition		Finition	Périgueu x		38 500	13	188 316 €	84	3 140 3 203 € €
				781702 410000	V	CAP	Installation sanitaire /		IS/IT	X Périgueu x		38 010	13	266 641 €	82	3 463 3 532 € €
				781702 410000	V	CAP	Travail du bois		Bois	X Périgueu x		31 990	13	251 535 €	69	3 699 3 773 € €
				781702 410000	IV	BP	Menuisier		Bois	Périgueu x		11 830	13	89 938 €	26	3 331 3 398 € €
				781702 410000	V	CAP	Serrurier- métallier		Métallerie	Périgueu x		7 735	13	70 334 €	17	4 138 4 221 € €
				781702 410000	V	CAP	Couvreur		CV	Périgueu x		11 375	13	93 449 €	25	3 738 3 813 € €
			781702 410000 23	V	CAP	Constructeur de routes		TP	Périgueu x		4 690	13	53 447 €	10	5 939 6 058 € €	
<b>Lycée Professionn el Régional des Métiersdu Bâtiment de Chardeuil</b>		24420	COULAU RES		IV	BP	Monteur en installation de génie climatique		Bâtiment : équipeme nts et finition	Chardeuil	2 ans	6 336	16	54 265 €	18	3 015 3 075 € €

<b>Lycée Professionnel de l'Alba</b>	4 rue Charles Gonthier BP 817	24108	BERGER AC	192400 067000 18	IV	BAC PRO	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	Métallerie	X	Bergerac	2 ans	18 200	20	125 473 €	26	4 826	4 922
<b>CFA Transport, Logistique, Voyageurs</b>	BP 771 Rue Jean Brun	24107	BERGER AC CEDEX	448782 328	IV	BAC PRO	Exploitation des transports	Transport, logistique		Bergerac				112 592 €	4	28 148	28 €711
				448782 328	II	CFP	Technicien supérieur d'exploitation des transports de personnes	Transport, logistique		Floirac				28 148 €	2	14 074	14 €355
				448782 328	II	CFP	Organisateur de transports multimodaux et internationaux	Transport, logistique		Bayonne				222 368 €	13	17 105	17 €447
<b>Centre de Formation d'Apprentissage et la Fédération des Maisons Familiales Rurales (M.F.R.) d'Aquitaine</b>	70 avenue de l'Entre Deux Mers BP 11	33370	FARGUES SAINT-HILAIRE	344798 848000 18	V	TH	Gestion de Petites Entreprises Rurales	Tertiaire		MFR de Beausejour (Gironde)		5 852	44	88 322 €	19	4 649	4 742
				344798 848000 18	V	DE	Diplôme D'état Auxiliaire de Vie Sociale	Travail social		MFR Du Blayais - 33		0		0 €	0	#DIV/0!	NC
				344798 848000 18	IV	BAC PRO	Agro-Equipements	Mécanique-automatis		MFR De Thiviers - 24		15 435	21	114 561 €	21	5 455	5 564
				344798 848000 18	III	BTS	Economie Sociale et Familiale	Travail social		Institut Rural De Perigueux - 24		16 905	23	115 035 €	21	5 478	5 588
				344798 848000 18	III	BTS	Animation et Gestion Touristiques Locales	Tourisme, loisirs		MFR De Miramont De Guyenne		21 735	23	142 043 €	27	5 261	5 366
				344798 848000 18	II	DESTU	Responsable Qualité des Entreprises Viti - Vinicoles	Production agricole		Institut Rural De Vayres - 33		8 050	10	92 299 €	23	4 013	4 093
<b>Centre de Formation d'Apprentissage du Lycée Gustave Eiffel</b>	30 rue Ferbos	33800	BORDEAUX	193300 282000 20	V	CAP	Installation en Equipements Electriques	Electricité - électronique				44 135	13	144 815 €	97	1 493	1 523
					IV	BP	Installation en Equipements Electriques	Electricité - électronique						0 €	0	0 €	
				193300 282000 20	IV	BAC PRO	Equipements et Installations Electriques	Electricité - électronique	X			30 870	21	137 518 €	42	3 274	3 339
				193300 282000 20	V	CAP	Electrobinage	Electricité - électronique				2 275	13	66 421 €	5	13 284	13 €550
				193300 282000 20	V	BEP	Métiers de L'électrotechnique	Electricité - électronique				42 770	13	174 005 €	94	1 851	1 888
				193300 282000 20	III	BTS	Electrotechnique	Electricité - électronique				16 170	21	121 022 €	22	5 501	5 611
				193300 282000 20	V	CAP	Equipement Connectique Contrôle	Electricité - électronique				5 005	13	71 218 €	11	6 474	6 603
				193300 282000 20	V	BEP	Métiers de L'électronique	Electricité - électronique	X			8 330	14	83 179 €	17	4 893	4 991
				193300 282000 20	V	MC	Montage Ajustage de Systèmes Mécaniques et	Mécanique-automatismes				0		0 €	0	0 €	
				193300 282000 20	V	BEP	Métiers de la Comptabilité	Tertiaire	X			3 640	13	39 327 €	8	4 916	5 014
			193300 282000 20	IV	BAC PRO	Comptabilité	Tertiaire	X			24 255	21	127 387 €	33	3 860	3 937	

				193300 282000 20	V	BEP	Métiers Du Secrétariat		Tertiaire	X			5 915	13	40 169 €	13	3 090 3 152	€	
				193300 282000 20	IV	BAC PRO	Secrétariat		Tertiaire	X			27 195	21	132 056 €	37	3 569 3 640	€	
				193300 282000 20	IV	TH	Technicien Service en Electronique Grand Public		Electricité - électronique ue -		Eurl Cefotech Le Bouscat		9 240	22	127 355 €	12	10 613	10 825	€
				193300 282000 20	V	TH	Vendeur de L'electronique Grand Public Electro- Domestique et		Commerc e / Vente		Eurl Cefotech Le Bouscat		20 020	22	187 886 €	26	7 226 7 371	€	
				193300 282000 20	IV	MC	Agent de Transport Exploitation Ferroviaire		Tourisme, loisirs	X	Pole De Formatio n Regional		5 880	21	103 089 €	8	12 886	13 144	€
				193300 282000 20	V	CAP	Photographe		Photograp hie	X			13 440	12	114 389 €	32	3 575 3 647	€	
<b>Centre de Formation d'Apprentis Le Vigean</b>	LP Charles Péguy 2 rue du Collège Technique BP 73	33326	EYSINES CEDEX	193300 761000 23	V	CAP	Mécanicien d'Engins de Chantiers Travaux Publics		Mécaniqu e- automatis mes		Beau De Rochas (Ufa)		5 460	12	55 862 €	13	4 297 4 383	€	
				193300 761000 23	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles	Option B: Véhicules Industriels	Mécaniqu e- automatis		Beau De Rochas (Ufa)		9 240	12	61 557 €	22	2 798 2 854	€	
				193300 761000 23	V	BEP	Maintenance de Véhicules Automobiles	Option B: Véhicules Industriels	Mécaniqu e- automatis		Beau De Rochas (Ufa)		14 700	12	88 033 €	35	2 515 2 565	€	
				193300 761000 23	V	BEP	Industries Graphiques	Préparation de la Forme Imprimante	Technique s graphique	X	Lycee Les Iris - Lormont (Ufa)		13 860	12	112 037 €	33	3 395 3 463	€	
				193300 761000 23	IV	BAC PRO	Industries Graphiques	Préparation de la Forme Imprimante	Technique s graphique	X	Lycee Les Iris - Lormont		16 660	17	121 413 €	28	4 336 4 423	€	
				193300 761000 23	V	BEP	Techniques du Géomètre et de la Topographie		Gros œuvre	X			9 660	12	101 927 €	23	4 432 4 521	€	
				193300 761000 23	IV	BT	Topographie		Gros œuvre				8 925	17	72 147 €	15	4 810 4 906	€	
				193300 761000 23	V	BEP	Productique Mécanique Informatisée		Mécaniqu e- automatis	X			6 300	12	66 097 €	15	4 406 4 494	€	
				193300 761000 23	V	CAP	Ortho- Prothésiste		Paramédic al		Tour De Gassies		3 780	12	46 033 €	9	5 115 5 217	€	
				193300 761000 23	V	CAP	Prothésiste Dentaire		Paramédic al				11 340	12	115 181 €	27	4 266 4 351	€	
				193300 761000 23	V	CAP	Art du Bijou et du Joyau		Joaillerie				7 980	12	108 473 €	19	5 709 5 823	€	
				193300 761000 22	V	MC	Joaillerie		Joaillerie				0	12	0 €	0	0 €		
				193300 761000 23	V	CAP	Cordonnier Réparateur		Textile, habillem nt, cuir				1 260	12	19 516 €	3	6 505 6 635	€	
				193300 761000 23	V	BEP	Métiers de la Mode et des Industries Connexes	Maroquineri e	Textile, habillem nt, cuir				0	12	0 €	0	0 €		
<b>Centre de Formation d'Apprentis de l'Institut Consulaire de Formations en Alternance</b>	Rue René Cassin	33049	BORDEA UX CEDEX		III	BTS	Assistant de direction		Tertiaire		Bordeau x		40	163 970 €	32	5 124 5 227	€		
					III	BTS	Management des unités commerciales		Commerc e / Vente		Bordeau x					#DIV/0!	4 482	€	
					III	BTS	Négociation et relation client		Commerc e / Vente		Bordeau x					#DIV/0!	4 751	€	
					V	CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerc e / Vente		Bordeau x						3 635	€	
					V	CAP	Employé de vente	produits alimentaires	Commerc e / Vente		Bordeau x							3 928	€

					V	CAP	Employé de vente	produits équipements courants	Commerce / Vente	Bordeaux								3 928 €
					V	CAP	Poissonnier		Commerce / Vente	Bordeaux								3 954 €
					V	BEP	Vente action marchande		Commerce / Vente	Bordeaux								3 820 €
					IV	BAC PRO	Commerce		Commerce / Vente	Bordeaux								4 233 €
					IV	BAC PRO	Service	accueil assistance conseil	Commerce / Vente	Bordeaux								4 233 €
					V	CAP	Cuisine		Hôtellerie restauration	Bordeaux		24		197				4 156 €
					V	CAP	Restauration		Hôtellerie restauration	Bordeaux		24		118				4 242 €
					V	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	Production culinaire	Hôtellerie restauration	Bordeaux		24		102				4 310 €
					V	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	Production de service	Hôtellerie restauration									4 310 €
					IV	BAC PRO	Restauration		Hôtellerie restauration	Bordeaux		40		21				4 678 €
<b>Centre de Formation d'Apprentis de l'Institut Libournais de Formation par l'Apprentissage</b>	7 bis rue Max Linder	33500	LIBOURNE	41048151900016	V	CAP	Employé de vente	A (produits alimentaires)	Commerce / Vente	Libourne		8 645	13	92 087 €	19			4 847 4 944 €
				41048151900016	V	CAP	Employé de vente	B (produits d'équipements courants)	Commerce / Vente	Libourne		11 830	13	107 213 €	26			4 124 4 206 €
				41048151900016	V	CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerce / Vente	Libourne		8 645	13	92 087 €	19			4 847 4 944 €
				41048151900016	V	BEP	Vente action marchande		Commerce / Vente	X Libourne		12 285	13	109 374 €	27			4 051 4 132 €
				41048151900016	III	TH	Conseiller assurance épargne		Tertiaire	Libourne		11 550	22	95 367 €	15			6 358 6 485 €
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Communauté d'Agglomération Sud Bassin</b>	6 rue Aimé Bourdier	33120	ARCACHON	24330056300026	V	CAP	Vente		Commerce / Vente	X Arcachon	2 ans	20 825	27	127 187 €	53			2 400 2 448 €
				24330056300026	V	BEP	Vente		Commerce / Vente	Arcachon	2 ans	23 345	27	112 445 €	44			2 556 2 607 €
				24330056300026	V	CAP	Cuisine		Production alimentaire	Arcachon	2 ans	14 560	26	105 206 €	32			3 288 3 353 €
				24330056300026	V	CAP	Restaurant		Hôtellerie restauration	Arcachon	2 ans	16 030	27	95 172 €	34			2 799 2 855 €
				24330056300026	V	CAP	Coiffure		Soins à la personne	Arcachon	3 ans	17 388	34	118 653 €	43			2 759 2 815 €
				24330056300026	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles	A (véhicules particuliers)	Mécanique-automatis	Arcachon	2 ans	12 280	24	74 144 €	29			2 557 2 608 €
				24330056300026	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles	C (bateaux de plaisance et de pêche)	Mécanique-automatis	Arcachon	2 ans	7 140	24	58 720 €	17			3 454 3 523 €
				24330056300026	V	BEP	Maintenance de véhicules automobiles	A (véhicules particuliers)	Mécanique-automatis	Arcachon	2 ans	11 760	24	69 503 €	28			2 482 2 532 €
				24330056300026	V	BEP	Maintenance de véhicules automobiles	C (bateaux de plaisance et de pêche)	Mécanique-automatis	Arcachon	2 ans	6 300	24	52 465 €	15			3 498 3 568 €
				24330056300026	V	CAP	Composites, plastiques chaudronnés		Métallerie	Arcachon	2 ans	10 920	24	96 560 €	26			3 714 3 788 €
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers de la Gironde</b>	Institut des Métiers 35 boulevard	33000	BORDEAUX	18330004500030	V	CAP	Peinture bâtiment	vitrierie revêtements	Bâtiment : équipements et finition	Bordeaux			24	141 800 €	51			2 780 2 836 €
				18330004500030	V	CAP	Peinture en carrosserie		Carrossier	Bordeaux			24	190 998 €	65			2 938 2 997 €
				18330004500030	V	CAP	Carrosserie réparation		Carrossier	Bordeaux			24	390 284 €	126			3 097 3 159 €

				183300 045000	V	BEP	Carrosserie réparation		Carrossier	Bordeau x			26	33 520 €	7	4 789 4 884 €	€		
				183300 045000 30	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles		Mécaniqu e- automatis	Bordeau x			24	554 348 €	185	2 996 3 056 €	€		
				183300 045000 30	V	BEP	Maintenance de véhicules automobiles	A (véhicules particuliers)	Mécaniqu e- automatis	Bordeau x			26	173 389 €	57	3 042 3 103 €	€		
				183300 045000 30	V	BEP	Maintenance de véhicules automobiles	Cycles et motocycles	Mécaniqu e- automatis	Bordeau x			26	124 722 €	34	3 668 3 742 €	€		
				183300 045000 30	IV	BAC PRO	Maintenance de véhicules automobiles		Mécaniqu e- automatis	Bordeau x			39	101 806 €	19	5 358 5 465 €	€		
				183300 045000 30	IV	BAC PRO	Maintenance de véhicules automobiles	RENAULT	Mécaniqu e- automatis	Bordeau x			39	104 518 €	20	5 226 5 330 €	€		
				183300 045000 30	III	BTS	Maintenance et après-vente auto		Mécaniqu e- automatis	Bordeau x			39	111 291 €	24	4 637 4 730 €	€		
				183300 045000 30	V	CAP	Installation en Equipements Electriques		Electricité - électroniq ue - électrotec hnique	Bordeau x			24	90 795 €	23	3 948 4 027 €	€		
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers de la Gironde</b>	Institut des Métiers 35 boulevard	33000	BORDEA UX	183300 045000 30	V	MC	Mise au point électricité et électrotechniqu e auto		Electricité - électroniq ue -	Bordeau x			12	80 059 €	19	4 214 4 298 €	€		
				183300 045000 30	V	CAP	Charcutier		Productio n alimentair	Bordeau x			24	93 742 €	26	3 605 3 678 €	€		
				183300 045000 30	V	CAP	Pâtissier		Productio n alimentair	Bordeau x			24	376 320 €	109	3 452 3 522 €	€		
				183300 045000 30	V	CAP	Boulangier		Productio n alimentair	Bordeau x			24	335 395 €	123	2 727 2 781 €	€		
				183300 045000 30	V	CAP	Préparateur en produits carnés		Productio n alimentair	Bordeau x			24	238 882 €	71	3 365 3 432 €	€		
				183300 045000 30	V	BEP	Alimentation		Productio n alimentair	Bordeau x			26	191 623 €	42	4 562 4 654 €	€		
				183300 045000	V	CAP	Ebéniste		Bois	Bordeau x			36	139 924 €	17	8 231 8 395 €	€		
				183300 045000	V	CAP	Esthétique		Soins à la personne	Bordeau x			24	96 055 €	30	3 202 3 266 €	€		
				183300 045000	V	CAP	Coiffure		Soins à la personne	Bordeau x			66	623 998 €	255	2 447 2 496 €	€		
				183300 045000	V	MC	Coloriste permanentiste		Soins à la personne	Bordeau x			12	88 295 €	16	5 518 5 629 €	€		
				183300 045000	IV	BP	Esthétique		Soins à la personne	Bordeau x			30	189 693 €	55	3 449 3 518 €	€		
				183300 045000	IV	BP	Coiffure		Soins à la personne	Bordeau x			30	297 324 €	85	3 498 3 568 €	€		
				183300 045000 30	V	CAP	Ebéniste		Bois	Bordeau x			22	53 753 €	22	2 443 2 492 €	€		
<b>Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie de Bordeaux- Bruges</b>	40 avenue Maryse Bastie BP 75	33523	BRUGES CEDEX	351090 840000 15	V	CAP	Conduite de système industriels		Mécaniqu e- automatis mes	Bruges	2 ans			52 104 €	7	7 443 7 592 €	€		
				351090 840000 15	V	CAP	Conduite de système industriels		Mécaniqu e- automatis mes	Reignac	2 ans				16 976 €	2	8 488 8 658 €	€	
				351090 840000 15	V	BEP	Productique mécanique	Décolletage	Mécaniqu e- automatis mes	Bruges	2 ans				98 033 €	10	9 803 9 999 €	€	
				351090 840000 15	V	BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques		Métallerie	X Bruges	2 ans					376 825 €	49	7 690 7 844 €	€
				351090 840000 15	V	BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques		Métallerie	Reignac	2 ans					65 039 €	10	6 504 6 634 €	€

				35109084000015	V	BEP	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécanique-automatismes	X	Bruges	2 ans				396540 €	46	8 620 €	8 793 €
				35109084000015	V	BEP	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécanique-automatismes	X	Périgueux	2 ans				267871 €	30	8 929 €	9 108 €
				35109084000015	V	BEP	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécanique-automatismes	X	Dax	2 ans				158935 €	32	4 967 €	5 066 €
				35109084000015	V	BEP	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécanique-automatismes		Reignac	2 ans				113008 €	21	5 381 €	5 489 €
				35109084000015	IV	MC	Aéronautique	Avionique et turbomachines	Mécanique-automatismes	X	Latresne	1 an				99537 €	11	9 049 €	9 230 €
				35109084000015	IV	BAC PRO	Aéronautique	Mécanicien systèmes cellules	Mécanique-automatismes	X	Latresne	2 ans				367784 €	33	11 145 €	11 368 €
				35109084000015	IV	BAC PRO	Pilotage de systèmes de production automatisés		Mécanique-automatismes	X	Bruges	2 ans				307693 €	41	7 505 €	7 655 €
				35109084000015	IV	BAC PRO	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécanique-automatismes	X	Bruges	2 ans				670899 €	88	7 624 €	7 776 €
				35109084000015	IV	BAC PRO	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés		Mécanique-automatismes	X	Bruges	3 ans				169481 €	22	7 704 €	7 858 €
				35109084000015	III	BTS	Maintenance industrielle		Mécanique-automatismes		Bruges	2 ans				359558 €	51	7 050 €	7 191 €
				35109084000015	III	DUT	Hygiène sécurité environnement		Environnement		Bruges	2 ans				382116 €	42	9 098 €	9 280 €
				35109084000015	I	Ingénieur	Matériaux		Mécanique-automatismes		Bruges	3 ans				506664 €	54	9 383 €	9 570 €
				35109084000015	I	Ingénieur	Production maintenance		Mécanique-automatismes		Bruges	3 ans				561483 €	66	8 507 €	8 677 €
				35109084000015	I	Ingénieur	Réseaux télécommunication		Electricité - électronique - électrotechnique		Bruges	3 ans				242297 €	25	9 692 €	9 886 €
<b>Centre de Formation d'Apprentis du Transport et de la Logistique</b>	Allée de Gascogne	33370	ARTIGUES PRES BORDEAUX	77569201500057	V	CAP	Conduite routière		Transport, logistique		Artigues	2 ans	1 960	14	116544 €	3	38 848 €	39 625 €	
				775692015000	V	BEP	Logistique et commercialisation		Transport, logistique		Artigues	2 ans	13 349	31	135065 €	26	5 195 €	5 299 €	
				775692015000	IV	BAC PRO	Logistique		Transport, logistique		Artigues	2 ans	20 146	40	176787 €	44	4 018 €	4 098 €	
				77569201500057	III	TH	Technicien supérieur méthode et		Transport, logistique		Artigues	2 ans	9 373	18	107316 €	20	5 366 €	5 473 €	
				77569201500057	II	TH	Responsable logistique (CERELOG)		Transport, logistique		Artigues	2 ans	8 645	24	135121 €	13	10 394 €	10 602 €	
<b>Centre de Formation de la Profession Bancaire</b>	60-64 cours de la Martinique	33000	BORDEAUX		III	BTS	Négociation et relation client		Commerce / Vente		Bordeaux	2 ans					#DIV/0!	NC	
					III	BTS	Banque	Marché des particuliers	Commerce / Vente		Bordeaux	2 ans					#DIV/0!	NC	
					II	Licence Pro	Banque		Commerce / Vente		Bordeaux	1 an					#DIV/0!	NC	

					I	DESS	Banque, finance et négoce international		Tertiaire	Bordeaux	1 an					#DIV/0!	NC		
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Propreté et Hygiène des Locaux</b>	3 Rue Marcel Dassault	33600	PESSAC		V	CAP	Maintenance et hygiène des locaux		Nettoyage / Assainiss	Pessac	2 ans	23 880		358 197 €	40	8 955 €	9 134 €		
					V	BEP	Maintenance et hygiène des locaux		Nettoyage / Assainiss	Pessac	2 ans	18 120		278 039 €	30	9 268 €	9 453 €		
					IV	BAC PRO	Hygiène environnement		Environnement	Pessac	2 ans	7 350		125 534 €	10	12 553 €	12 804 €		
					III	BTS	Hygiène propreté environnement		Environnement	Pessac	2 ans	26 880		407 895 €	34	11 997 €	12 237 €		
<b>Centre de Formation d'Apprentis des Employés et Préparateurs en Pharmacie d'Aquitaine</b>	57 cours Pasteur	33000	BORDEAUX	35311048900039	V	CAP	Petite enfance		Travail social	Bordeaux	2 ans	12 810	21	103 935 €	33	3 150 €	3 213 €		
				35311048900039	IV	BP	Préparateur en pharmacie		Paramédical	Bordeaux	2 ans	176 855	23	1 246 040 €	437	2 851 €	2 908 €		
				35311048900039	IV	BP	Préparateur en pharmacie hospitalière		Paramédical	Bordeaux	1 an	10 710	15	75 314 €	20	3 766 €	3 841 €		
<b>IFRIA Aquitaine</b>	37 avenue Albert Schweitzer BP 100	33402	TALENCE CEDEX		IV	BAC PRO	Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés	Industries agroalimentaires	Agro-alimentaire	Bruges						#DIV/0!			
					II	TH	Logisticien en agroalimentaire		Agro-alimentaire									#DIV/0!	
<b>CFA de la Poste</b>	15 rue Judaïque	33065	BORDEAUX CEDEX		V	CAP	Tri, acheminement et distribution du		Tertiaire	Bordeaux							#DIV/0!		
					IV	MC	Services financiers		Commerce / Vente	Bordeaux								#DIV/0!	
					III	BTS	Management des unités commerciales		Commerce / Vente	Bordeaux									#DIV/0!
					III	BTS	Négociation et relation client		Commerce / Vente	Bordeaux									
<b>Institut Régional du Travail Social Aquitaine</b>	9 avenue François Rabelais BP 39	33401	TALENCE CEDEX		III	DE	Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé		Travail social	Talence, Pau Etcharry, Bregerac	3 ans						18 938 €		
					IV	CAFME	Certificat d'Aptitude aux fonctions de Moniteur Educateur		Travail social	Talence, Pau Etcharry, Bregerac	2 ans							9 382 €	
<b>Lycée Fernand Daguin</b>	BP 265 15 rue Gustave Flaubert	33705	MERIGNAC CEDEX		III	BTS	Professions Immobilières		Commerce / Vente	Mérignac	2 ans			85 940 €	15	5 729 €	5 844 €		
					III	BTS	Transports		Transport, logistique	Mérignac	2 ans				108 296 €	11	9 845 €	10 042 €	
<b>Lycée Professionnel Régional Flora Tristan</b>	16 rue de la Chaussée BP 26	33360	CAMBLANES		IV	BP	Fleuriste		Commerce / Vente	Camblanes	2 ans			15 337 €	5	3 067 €	3 129 €		
<b>Lycée François Mauriac</b>	Rue Dunan	33000	BORDEAUX		III	BTS	Comptabilité et gestion		Tertiaire	Bordeaux	2 ans	8 205		167 645 €	9	18 627 €	19 000 €		
<b>IUT Bordeaux-Montesquieu</b>	Avenue d'Aquitaine BP 205	33175	GRADIGNAN CEDEX		III	DUTA	Responsable Import Export		Commerce / Vente	Gradignan	2 ans	30 400		170 972 €	76	2 250 €	2 295 €		
					II	Licence Pro	TMOCE		Commerce / Vente	Gradignan	1 an	2 175		89 247 €	7	12 750 €	13 005 €		
					III	DUT	Techniques de commercialisation	NTIC	Commerce / Vente	Gradignan	2 ans	1 230		146 767 €	9	16 307 €	16 634 €		
<b>Institut Régional de Gestion et d'Administration des</b>	35 place Pey-Berland	33076	BORDEAUX CEDEX			DESS	Certificat d'Aptitude à l'Administration de l'entreprise		Tertiaire	Bordeaux	1 an						12 273 €		

					DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières		Tertiaire		Bordeaux	1 an							10 717 €
<b>Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment de la Gironde</b>	Avenue du Port du Roy BP 15	33291	BLANQUEFORT CEDEX		V	CAP	Gros œuvre	Gros œuvre	X	Blanquefort		95 550	13	756 826 €	210	3 604 367 €	3 676 €	
					IV	BP	Constructeur en maçonnerie et béton armé	Gros œuvre		Blanquefort		9 100	13	82 282 €	20	4 114 419 €	4 196 €	
					V	CAP	Finition	Finition	X	Blanquefort		105 105	13	751 038 €	231	3 251 331 €	3 316 €	
					IV	BP	Finition	Finition		Blanquefort		16 835	13	165 769 €	37	4 480 457 €	4 570 €	
					V	CAP	Installation sanitaire /	IS/IT	X	Blanquefort		103 740	13	740 879 €	228	3 249 331 €	3 314 €	
					IV	BP	Equipements sanitaires	IS/IT		Blanquefort		14 105	13	167 064 €	31	5 389 549 €	5 497 €	
					V	CAP	Travail du bois	Bois		Blanquefort		73 255	13	491 537 €	161	3 053 311 €	3 114 €	
					IV	BP	Menuisier	Bois		Blanquefort		10 000	13	98 000 €	23	4 263 434 €	4 348 €	
					V	CAP	Serrurier-métallier	Métallerie		Blanquefort		45 500	13	333 975 €	100	3 340 340 €	3 407 €	
					IV	BP	Serrurier-métallier	Métallerie		Blanquefort		5 000	13	48 000 €	13	3 757 383 €	3 832 €	
					V	CAP		CV		Blanquefort		41 405	13	286 850 €	91	3 152 321 €	3 215 €	
					V	CAP	Travaux publics	TP		Blanquefort		4 000	13	70 000 €	9	7 838 795 €	7 995 €	
				III	DUT	Génie civil	TP		Université BX I		25 760	23	546 184 €	32	5 777 589 €	5 892 €		
<b>Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Gironde</b>	87 avenue du Général de Gaulle BP 113	33294	BLANQUEFORT CEDEX	193314 242000 10	V	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales		La Reole		12 887	14	76 747 €	26	2 918 297 €	2 976 €	
				193314 242000 10	V	BEPA	Agro-Equipement		Production agricole	X	Libourne - Montaon		1 052	18	12 032 €	2	7 205 734 €	7 349 €
				193314 242000 10	IV	BPA	Responsable d'exploitation Agricole		Production agricole		La Reole		13 566	6	221 738 €	65	3 432 350 €	3 501 €
				193314 242000 10	V	CAPA	Ouvrier Qualifié en Productions Horticoles	Pépinières /Productions Fruitières / Productions Florales et Légumières	Production agricole		Blanquefort, Pugnac, Castillon, La Reole		21 702	14	217 045 €	44	4 901 499 €	4 999 €
<b>Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Gironde</b>	87 avenue du Général de Gaulle BP	33294	BLANQUEFORT CEDEX	193314 242000 10	V	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménagement paysager		Blanquefort, Pugnac, Castillon,		39 803	14	295 901 €	81	3 643 371 €	3 716 €
				193314 242000 10	V	BEPA	Travaux Paysagers		Aménagement paysager	X	Blanquefort		32 130	18	194 971 €	51	3 823 389 €	3 899 €
				193314 242000 10	IV	BAC PRO	Travaux Paysagers		Aménagement paysager	X	Blanquefort		35 179	23	193 570 €	44	4 430 451 €	4 519 €
				193314 242000 10	V	CAPA	Ouvrier Qualifié en Vigne et Vin		Production agricole		Blanquefort, Pugnac, Castillon, La Reole, Reignac Et Mfr		73 304	14	554 274 €	150	3 705 377 €	3 779 €
				193314 242000 10	V	BEPA	Conduite de Productions Agricoles Spécialité Vigne		Production agricole	X	Blanquefort, Pugnac, Castillon,		50 816	18	424 230 €	81	5 259 536 €	5 364 €
				193314 242000 10	IV	BAC PRO	Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole		Production agricole	X	Blanquefort, Castillon, Reignac		49 693	23	381 491 €	62	6 180 630 €	6 304 €
				193314 242000 10	III	BTSA	Production: Viticulture Oenologie		Production agricole	X	Ecole Viticulture Et Oenologie De La		35 742	23	185 909 €	44	4 187 421 €	4 271 €
				193314 242000 10	V	CAPA	Conchyliculture		Pêche, aquaculture	X	Andernons		11 305	19	97 955 €	17	5 762 587 €	5 877 €
				193314 242000 10	V	CAPA	Ouvrier Qualifié		Elevage,		Blanquefort		11 000	14	112 000 €	24	4 705 479 €	4 799 €



				24200010			Palfrenier Soigneur		production animales		ort		760		931 €		€	€
Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles des Landes	Lycée Agricole de Dax-Oeyreluy	40180	HEUGAS	19400750600034	V	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales	Production agricole		Dax		9604	14	69475 €	20	35453 €	3616 €
				19400750600034	V	CAPA	Ouvrier Qualifié en Productions Horticoles	Pépinières / et Productions Florales et	Production agricole		Dax		6174	14	45146 €	13	35833 €	3655 €
				19400750600034	V	BPA	Ouvrier Hautement Qualifié en	Productions Florales	Production agricole		Dax		6251	19	47859 €	9	50915 €	5193 €
				19400750600034	IV	BAC PRO	Productions Horticoles	Pépinières / et Productions Florales et Légumières	Production agricole	X	Dax		6930	22	74824 €	9	83148 €	480 €
				19400750600034	V	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménagement paysager		Dax		9800	14	60407 €	20	30203 €	3080 €
				19400750600034	V	BEPA	Travaux Paysagers		Aménagement paysager	X	Dax		25760	20	181904 €	37	49435 €	5042 €
				19400750600034	IV	BAC PRO	Travaux Paysagers		Aménagement	X	Dax		28490	22	164560 €	37	44484 €	537 €
				19400750600034	V	CS	Tracteurs et Machinismes		Mécanique-automatismes		Lpa De Mugron		3626	14	29460 €	7	39814 €	4061 €
				19400750600034	III	BTSA	Génie des Equipements Agricoles (Machinisme)		Mécanique-automatismes	X	Lpa Mugron		20020	22	143030 €	26	55015 €	5611 €
				19400750600034	III	BTSA	Aménagement de l'Espace : Gestion et		Environnement	X	Dax		20790	22	151866 €	27	56255 €	5738 €
					II	LICENCE PRO	Technologie et gestion des eaux de santé		Environnement		Dax			0 €	0 €	0 €		
				19400750600034	V	CAPA	Ouvrier Qualifié Industries Agro Alimentaires		Environnement		Dax		1470	14	24987 €	3	83298 €	496 €
Centre de Formation d'Apprentis Forestier Régional	Route de Luglon	40630	SABRES CEDEX	19400750600042	V	CAPA	Travaux Forestiers		Exploitation forestière		Sabres, Bazas, Perigueu		19425	15	190810 €	37	51575 €	5260 €
				19400750600042	IV	BP	Travaux Forestiers		Exploitation		Sabres		7840	16	203531 €	14	14538 €	14829 €
				19400750600042	III	BTSA	Gestion Forestière		Exploitation forestière	X	Bazas		16100	20	150026 €	23	65236 €	653 €
Lycée Professionnel Jean Garnier	Avenue Barbusse	40110	MORCENX		IV	BP	Métiers de la Piscine		Bâtiment : équipements et finition		Morcenx	2 ans						
Centre de Formation d'Apprentis des Métiers de l'Hôtellerie Borda	23 avenue du Sablar BP 352	40107	DAX CEDEX	19400007100028	V	CAP	Cuisine		Production alimentaire /	X			25200	12	239050 €	60	39844 €	4064 €
				194000071000	V	CAP	Restaurant		Hôtellerie restaurati	X			17640	12	213177 €	42	50765 €	5178 €
				19400007100028	V	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration		Hôtellerie restauration	X			20020	13	189923 €	44	43164 €	402 €
				19400007100028	V	BP	Cuisine		Production alimentaire				9660	12	104590 €	23	45474 €	4638 €
				19400007100028	V	BP	Restaurant		Hôtellerie restaurati				6720	12	86988 €	16	54375 €	546 €
Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers des Landes	Ecole Professionnelle des Métiers (EPM) 41 rue Henri	40004	MONT-DE-MARSAN	18400001600032	V	CAP/BEP/MC	Boulangier		Boulangier		Mont de Marsan		20288	98	159968 €	49	32653 €	3330 €
				184000016000	V	CAP	Carrosserie réparation		Carrossier		Mont de Marsan		16357	46	110436 €	41	26942 €	2747 €

				184000 016000	V	CAP/B EP	Charcutier		Charcutier	Mont de Marsan		72	41 932 €	7	5 990 6 110 €	110 €	
				184000 016000	V	CAP	Coiffure		Coiffure	Mont de Marsan	39 013	118	325 879 €	94	3 467 3 358 €	358 €	
					IV	BP	Coiffure		Coiffure						3 736 €		
				184000 016000	V	CAP	Vente		Magasinie r auto	Mont de Marsan	15 283	98	131 258 €	38	3 454 3 523 €	523 €	
				184000 016000	V	CAP	Ebéniste		Ebéniste	Mont de Marsan	7 338	70	68 169 €	18	3 787 3 863 €	863 €	
				184000 016000	V	CAP	Esthétique		Esthétique	Mont de Marsan	16 135	81	162 141 €	40	4 054 3 884 €	884 €	
					IV	BP	Esthétique		Esthétique						4 351 €		
				184000 016000	V	CAP	Fleuriste		Fleuriste	Mont de Marsan	47 378	94	324 461 €	117	2 773 2 782 €	782 €	
					IV	BP	Fleuriste		Fleuriste						3 050 €		
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers des Landes</b>	Ecole Profession nelle des Métiers (EPM) 41 rue Henri	40004	MONT- DE- MARSAN	184000 016000 32	V	CAP/B EP	Mécanique auto		Mécanicie n auto	Mont de Marsan	56 058	150	391 934 €	118	3 321 3 388 €	388 €	
				184000 016000 32	V	CAP/B EP	Mécanicien parcs et jardins		Mécanicie n parcs et jardins	Mont de Marsan	15 981	72	132 635 €	38	3 490 3 560 €	560 €	
					IV	BAC PRO	Maintenance de Véhicules Automobiles	A (véhicules particuliers)	Mécanicie n auto							3 821 €	
				184000 016000	V	CAP/B EP/MC	Pâtissier		Pâtissier	Mont de Marsan	37 975	158	312 379 €	86	3 632 3 705 €	705 €	
					IV	BTM	Pâtissier		Pâtissier							3 892 €	
				184000 016000	V	CAP	Peinture en carrosserie		Carrossier	Mont de Marsan		46	33 563 €	7	4 795 4 891 €	891 €	
				184000 016000	V	CAP	Préparateur en produits carnés		Boucher	Mont de Marsan	6 837	46	58 946 €	17	3 467 3 537 €	537 €	
				184000 016000	V	CAP	Tapiserie d'ameublement		Tapissier	Mont de Marsan	5 915	70	77 262 €	14	5 519 5 629 €	629 €	
					V	CAP/B EP	Commerce /		Vente							3 076 €	
			184000 016000 32	IV	BAC PRO	Commerce		Vente	Mont de Marsan	86 100	260	557 866 €	185	3 015 3 524 €	524 €		
<b>Centre de Formation d'Apprentis des Industries du Bois</b>	SEYRESS E	40180	DAX	351090 840000 31	V	CAP	1ère transformation du bois		Bois	Seyress e		14	160 200 €	14	11 443 €	11 672 €	
<b>Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment des Landes</b>	Plaisance BP 51	40110	MORCEN X	784124 059000 14	V	CAP	Maçon		Gros œuvre	X Morcenx	18 935	13	176 770 €	44	4 017 4 097 €	097 €	
				784124 059000 14	V	CAP	Peintre applicateur de revêtement		Finition	X Morcenx	21 210	13	162 239 €	47	3 452 3 521 €	521 €	
				784124 059000	V	CAP	Travail du bois		Bois	X Morcenx	21 420	13	186 286 €	51	3 653 3 726 €	726 €	
				784124 059000	V	CAP	Installateur sanitaire		IS	X Morcenx	12 635	13	98 614 €	29	3 400 3 468 €	468 €	
				784124 059000	V	CAP	Electrotechniqu e		Electricité	X Morcenx	23 275	13	193 845 €	54	3 590 3 662 €	662 €	
				784124 059000 14	IV	BP	Installation et équipements électriques		Electricité	X Morcenx	18 095	18	187 177 €	42	4 457 4 546 €	546 €	
<b>Centre de Formation d'Apprentis du B.T.P. du Lot-et- Garonne</b>	Rue Jean Baptiste Perès	47002	AGEN CEDEX	782151 856000 39	V	CAP	Maçon		Gros œuvre	X Agen	25 175	13	332 288 €	82	4 052 4 133 €	133 €	
				782151 856000	V	CAP	Travail du bois		Bois	X Agen	47 775	13	347 372 €	83	4 185 4 269 €	269 €	
				782151 856000	IV	BP	Charpentier		Bois	Agen	11 075	13	104 325 €	25	4 173 4 256 €	256 €	
				782151 856000	V	CAP	Finition		Finition	X Agen	43 675	13	288 104 €	70	4 116 4 198 €	198 €	
				782151 856000	IV	BP	Plâtrerie et plaques		Finition	Agen	5 155	13	56 594 €	11	5 145 5 248 €	248 €	
				782151 856000	V	CAP	Installateur sanitaire		IS/IT	Agen	33 365	13	258 262 €	73	3 538 3 609 €	609 €	
				782151 856000 39	V	CAP	Installations en équipements électriques		IEE	Agen	16 225	13	155 994 €	36	4 333 4 420 €	420 €	
				782151 856000	V	CAP	Serrurier- métallier		Métallerie	Agen	12 740	13	137 084 €	28	4 896 4 994 €	994 €	

Centre Département al de Formation d'Apprentis Agricoles du Lot-et- Garonne	Route de Casseneuil	47110	SAINTE- LIVRADE -SUR- LOT	39	V	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales	Productio n agricole		Sainte Livrade	12 740	14	113 852 €	26	4 379	4 467	€	€
				V	BEPA	Conduite de Productions Agricoles	Productions Animales et Productions Végétales	Productio n agricole	X	Sainte- Livrade	13 300	19	105 629 €	20	5 281	5 387	€	€	
				IV	BAC PRO	Conduite et Gestion de l'Exploitation Agricole	Productions Animales et Productions Végétales	Productio n agricole	X	Sainte Livrade	40 425	21	254 572 €	55	4 629	4 722	€	€	
				III	BTSA	Analyse et Conduite des Systèmes		Productio n agricole	X	Sainte- Livrade	22 785	21	179 684 €	31	5 796	5 912	€	€	
				V	CAPA	Productions Horticoles	Productions Fruitières, Pépinières et Productions Florales,Lég umières	Productio n agricole		Nérac	3 430	14	34 051 €	7	4 864	4 961	€	€	
				V	BEPA	Productions Horticoles	Productions Fruitières, Pépinières et Productions Florales,Lég umières	Productio n agricole	X	Sainte- Livrade	6 650	19	67 658 €	10	6 766	6 901	€	€	
				V	BEPA	Service Vente de Produits Horticoles et de Jardinage		Commerc e / Vente	X	Nérac	0	19	0 €	0	#DIV/ 0!				
				V	BPA	Conduite des Machines de l'Exploitation		Productio n agricole		Sainte- Livrade	5 040	16	57 103 €	9	6 345	6 472	€	€	
				III	BTSA	Productions horticoles	Arboriculture fruitière et	Productio n agricole		Sainte- Livrade			0 €	0	0 €				
				IV	BAC PRO	Agro- Equipements		Productio n agricole	X	Sainte- Livrade	11 760	21	68 324 €	16	4 270	4 355	€	€	
				V	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Paysans		Aménage ment paysan		Nérac	9 310	14	84 912 €	19	4 469	4 558	€	€	
				V	CS	Taille et Soins aux Arbres		Aménage ment paysager		Nérac	0	14	0 €	0	#DIV/ 0!	3 635	€		
				V	CAPA	Ouvrier Qualifié Soigneur d'équidés	Palefrenier / Lad Driver - Lad Jokey	Elevage, production s		Villercéal (Cfa Métiers Du Cheval)	12 740	14	124 552 €	26	4 790	4 886	€	€	
				V	BEPA	Activités Hippiques , option Entraînement du Cheval de	Entraînemen t du Cheval de Compétition et	Elevage, production s animales	X	Villercéal (Cfa Métiers Du Cheval)	28 595	19	244 404 €	43	5 684	5 798	€	€	
				V	BEPA	Activités Hippiques, option Accompagnem ent de	Accompagn ement de Randonnées Equestres	Elevage, production s animales	X	Villercéal (Cfa Métiers Du Cheval)	0	19	0 €	0	#DIV/ 0!				
IV	BP	Jeunesse Education Populaire Sport	Activités Equestres	Tourisme, loisirs		Villercéal (Cfa Métiers Du Cheval)	10 290	14	149 507 €	21	7 119	7 261	€	€					
LP Porte du Lot		47320	CLAIRAC	V	CAP	Conduite d'engins de travaux publics		Transport, logistique		Clairac	2 ans						0 €		
LP Benoît d'Azy	Avenue Charles de Gaulle	47501	FUMEL CEDEX	IV	BAC PRO	Technicien d'usinage		Mécaniqu e- automatis Mécaniqu e- automatis mes		Fumel	2 ans			4			9 880	€	
				IV	BAC PRO	MSMA				Fumel	2 ans						6 650	€	
Centre de Formation d'Apprentis de la Ville de Marmande	Cité de la Formation Profession nelle Allée des Tabacs	47200	MARMAN DE	MARMAN ANDE	V	CAP	Vente		Commerc e / Vente	X	Marman de	2 ans		228 939 €	70	3 271	3 336	€	€
				214701 575000	V	BEP	Vente		Commerc e / Vente	X	Marman de	2 an		254 396 €	84	3 029	3 089	€	€

				21470157500034	V	TH	Toiletteur canin		Elevage, productions		Marmande	2 ans			150077	46	32633328	€
				214701575000	IV	BAC PRO	Commerce		Commerce / Vente	X	Marmande	2 ans			153544	30	51185220	€
				21470157500034	IV	BAC PRO	Service		Commerce / Vente	X	Marmande	2 ans			164239	29	56635777	€
<b>CEFIMEV</b>	Base Logistique SVA	47310	ESTILLAC		V	CAP	Ouvrier polyvalent du travail industriel des viandes		Production alimentaire / culinaire		Esillac	2 ans					#DIV/0!	
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers de Lot-et-Garonne</b>	La Palme 4 impasse Morère BP 118	47004	AGEN CEDEX		V	CAP	Boulangier		Production alimentaire / culinaire		Agen	20774	26	195318	47	41564239	€	
					V	CAP	Charcutier		Production alimentaire		Agen	4420	26	67955	10	67956931	€	
					IV	BP	Charcutier		Production alimentaire		Agen	2210	26	42860	5	85728743	€	
					V	CAP	Pâtissier		Production alimentaire		Agen	20774	26	212936	47	45314621	€	
					V	CAP	Préparateur en produits carnés		Production alimentaire		Agen	12376	26	130140	28	46484741	€	
					V	CAP	Café brasserie		Hôtellerie restaurati		Agen	7956	26	89461	18	49705069	€	
					V	CAP	Cuisine		Production alimentaire	X	Agen	30940	26	277675	70	39674046	€	
					IV	BP	Cuisine		Production alimentaire		Agen	10608	26	115337	24	48064902	€	
					V	CAP	Restaurant		Hôtellerie restaurati	X	Agen	22984	26	208434	52	40084089	€	
					IV	BP	Restaurant		Hôtellerie restaurati		Agen	4862	26	65878	11	59896109	€	
					V	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration		Hôtellerie restaurati	X	Agen	8840	26	254331	20	1212971	€971	
					V	CAP	Construction d'ensembles chaudronnés		Métallerie		Agen	14144	26	166218	32	51945298	€	
					V	BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures		Métallerie		Agen	2730	13	39307	6	65516682	€	
					V	CAP	Electrotechnique		Electricité - électronique -		Agen	12740	26	108125	28	38623939	€	
					V	BEP	Electrotechnique		Electricité - électronique -		Agen	2730	26	34615	6	57695885	€	
					V	MC	Soudage		Métallerie		Agen	806	13	28687	2	14343	€14630	
					V	CAP	Carrosserie réparation		Carrossier		Agen	30056	26	247293	68	36373709	€	
					V	CAP	Peinture en carrosserie		Carrossier		Agen	11492	26	97755	26	37603835	€	
					V	CAP	Electricité auto		Métallerie		Agen	2210	26	43000	5	86428814	€	
					V	MC	Maintenance des moteurs diesel et de		Mécanique - automatis		Agen	2940	35	35721	7	51035205	€	
	V	MC	Mise au point électricité et électrotechnique auto		Electricité - électronique -		Agen	3780	35	47254	9	52505355	€					
	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles		Mécanique - automatis		Agen	26520	26	225436	60	37573832	€					

					V	BEP	Maintenance de véhicules automobiles		Mécanique-automatismes		Agen	9100	26	97512 €	20	48764 €	4973 €		
					IV	BAC PRO	Maintenance de véhicules automobiles		Mécanique-automatismes	X	Agen	19836	38	179506 €	29	61906 €	6314 €		
					V	CAP	Coiffure		Soins à la personne		Agen	41990	39	339062 €	95	35693 €	3640 €		
					IV	BP	Coiffure		Soins à la personne		Agen	13650	26	130403 €	30	43474 €	4434 €		
					V	CAP	Entretien des articles textiles		Nettoyage / Assainissement		Agen	3536	26	62326 €	8	77917 €	17947 €		
<b>Centre de Formation d'Apprentis de l'Ecole Supérieure de Commerce de Pau</b>	3 rue Saint-John Perse	64000	PAU		I	DHECF	Diplôme de l'ESC Pau		Tertiaire		Pau			?	1470287 €	143	10282 €	10487 €	
					II	DESCF	Diplôme d'études supérieures comptables et financières		Tertiaire		Pau		19	173629 €	15	11575 €	11807 €		
<b>Centre de Formation d'Apprentis de l'Ecole Supérieure des Technologies Industrielles Avancées (ESTIA)</b>	Technopole Izarbel	64210	BIDART	18640005700086	I	Ingénieur	Organisation et gestion industrielle		Mécanique-automatismes		Bidart		12	486000 €	29	16759 €	17094 €		
				18640005700086	I	Responsable	Organisation et gestion industrielle		Mécanique-automatismes		Bidart		11	378051 €	26	14540 €	14831 €		
<b>Centres de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers des Pyrénées-Atlantiques</b>	Antenne de Bayonne 21 boulevard Jean	64116	BAYONNE CEDEX	18640004000033	V	CAP	Boulangier		Alimentation		Pau /Bayonne			269137 €	74	36373 €	3710 €		
				186400040000	V	BEP	Boulangier		Alimentation		Pau /Bayonne				0	#DIV/0!	0 €		
				186400040000	V	MC	Boulangier		Alimentation		Pau /Bayonne				33169 €	7	47384 €	833 €	
				186400040000	V	CAP	Patissier		Alimentation		Pau /Bayonne				265281 €	69	38453 €	922 €	
				186400040000	V	BEP	Pâtissier		Alimentation		Pau /Bayonne				73025 €	23	31753 €	239 €	
				186400040000	V	CAP	Chocolatier confiseur		Alimentation		Pau /Bayonne				46606 €	11	42374 €	322 €	
				186400040000	IV	BTM	Chocolatier		Alimentation		Pau /Bayonne						#DIV/0!		
				186400040000	V	CAP	Boucher		Alimentation		Pau /Bayonne					113336 €	23	49285 €	026 €
				186400040000	V	CAP	Charcutier		Alimentation		Pau /Bayonne					115467 €	24	48114 €	907 €
				186400040000	V	MC	Traiteur		Alimentation		Pau /Bayonne					32793 €	8	40994 €	181 €
				186400040000	V	CAP	Coiffure		Soins à la personne		Pau /Bayonne					462421 €	141	32803 €	345 €
				186400040000	V	MC	Coloriste permanentiste		Soins à la personne		Pau /Bayonne					42116 €	12	35103 €	580 €
				186400040000	V	CAP	Prothésiste Dentaire		Soins à la personne		Pau /Bayonne					77508 €	13	59626 €	081 €
				186400040000	IV	BP	Coiffure		Soins à la personne		Pau /Bayonne					68022 €	22	30923 €	154 €
				186400040000	IV	BP	Esthétique		Soins à la personne		Pau /Bayonne					64348 €	26	24752 €	524 €
				18640004000033	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles		Mécanique-automatismes		Pau /Bayonne					460367 €	106	43434 €	430 €
				18640004000033	V	BEP	Maintenance de véhicules automobiles		Mécanique-automatismes		Pau /Bayonne					154215 €	48	32133 €	277 €
				18640004000033	V	MC	Mise au point électricité et électrotechnique auto		Electricité - électronique		Pau /Bayonne					38864 €	9	43184 €	405 €
				18640004000033	V	MC	Maintenance des moteurs diesel et de leurs		Electricité - électronique		Pau /Bayonne					37611 €	10	37613 €	836 €

				18640004000033	V	CAP	Maintenance de véhicules automobiles	Cycles et motocycles	Mécanique-automatis						88433 €	24	3 685 375 €	
				186400040000	V	CAP	Carrosserie réparation		Carrossier						299644 €	74	4 049 413 €	
				186400040000	V	CAP	Peinture en carrosserie		Carrossier						100162 €	26	3 852 392 €	
				18640004000033	V	CAP	Couture		Textile, habillement, cuir						40564 €	9	4 507 459 €	
<b>CFAI de l'Adour</b>	Rue des Frères d'Orbigny	64000	PAU		V	BEP	Productique Mécanique Informatisée		Mécanique-automatis						404027 €	50	8 081 824 €	
					V	BEP	Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures		Métallerie						56591 €	5	11 318 €	
					V	BEP	Métiers de L'électrotechnique		Electricité - électronique						209154 €	29	7 212 735 €	
					II	Ingénieur	Techniques de l'industrie	Génie industriel	Génie Civil						366893 €	40	9 172 935 €	
<b>Centre de Formation d'Apprentis des Métiers Commerciaux et Financiers d'Aquitaine</b>	Quartier Saint-Michel BP n° 4	64480	USTARITZ	3353240420009	III	DUT	Techniques de commercialisation		Commerce / Vente						962071 €	135	7 126 726 €	
				3353240420009	II	Licence Pro	Développement et gestion des clientèles de professionnels		Commerce / Vente						105082 €	15	7 005 714 €	
<b>Centre de Formation d'Apprentis de la Communauté d'Agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz</b>	Place Paul Bert	64100	BAYONNE	24640003000028	V	CAP/BEP	Commerce / vente		Commerce / Vente	X	Bayonne	2 ans	41440	50	285521 €	95	3 005 306 €	
				24640003000028	V	CAP/BEP	Hôtellerie restauration		Hôtellerie restauration	X	Bayonne	2 ans	47880	75	485331 €	110	4 412 442 €	
					IV	BP	Hôtellerie restauration		Hôtellerie restauration									5 241 €
				24640003000028	IV	BAC PRO	Commerce		Commerce / Vente	X	Bayonne	2 ans	13335	27	97377 €	27	3 607 367 €	
<b>Centre de Formation d'Apprentis du Bâtiment des Pyrénées-Atlantiques</b>	Parc d'Activité Pau Pyrénées	64000	PAU		V	CAP	Maçon		Gros œuvre	X	Pau		22750	13	448284 €	110	4 075 415 €	
					V	CAP	Travail du bois		Bois	X	Pau		30485	13	310845 €	67	4 639 473 €	
					V	CAP	Installation sanitaire /		IS/IT	X	Pau		42770	13	336689 €	94	3 582 365 €	
					IV	BP	Monteur en installation de génie		IT		Pau		6825	13	81185 €	15	5 412 520 €	
					V	CAP	Serrurier-		Métallerie		Pau		8100	13	94045 €	18	5 275 538 €	
					V	CAP	Finition		Finition	X	Pau		69615	13	379423 €	93	4 080 416 €	
				IV	BP	Peinture revêtements		Finition		Pau		5460	13	65047 €	12	5 421 529 €		
<b>Centre de Formation d'Apprentis du Lycée Saint-Cricq</b>	4 bis avenue des Etats-	64015	PAU	19640057600027	V	CAP	Employé Technique de Collectivité		Nettoyage / Assainiss				1960	14	30976 €	10	3 098 316 €	
				19640057600027	IV	BAC PRO	Construction Bâtiment Gros Oeuvre		Gros œuvre	X	Gelos (UFA)		2100	20	9459 €	3	3 153 321 €	
				19640057600027	V	CAP	Cuisine		Production alimentaire	X	Morlaas (UFA)		21840	13	187363 €	48	3 903 981 €	
				19640057600027	V	CAP	Restaurant		Hôtellerie restauration	X	Morlaas (UFA)		7735	13	76050 €	17	4 474 456 €	
				19640057600027	V	BEP	Métiers de l'hôtellerie et de la restauration		Hôtellerie restauration	X	Morlaas (UFA)		14105	13	130857 €	31	4 221 430 €	
			196400	V	CAP	Employé de	A (produits	Commerc					1013		4924	2 053 209 €		

				576000 27			vente alimentaires)	e / Vente				920		283 €		€	€	
<b>Centre de Formation d'Apprentis du Lycée Saint-Cricq</b>	4 bis avenue des Etats-Unis	64015	PAU	196400 576000 27	V	CAP	Employé de vente	B (produits d'équipements courants)	Commerce / Vente			12 285	13	84 278 €	27	3 121 €	3 183 €	
				196400 576000 27	V	CAP	Employé de commerce multi-spécialité		Commerce / Vente			6 370	13	35 121 €	14	2 509 €	2 559 €	
				196400 576000 27	V	BEP	Vente Action Marchande		Commerce / Vente			14 560	13	90 889 €	32	2 840 €	2 897 €	
				196400 576000 27	IV	BAC PRO	Commerce		Commerce / Vente	X		15 400	20	88 769 €	22	4 035 €	4 116 €	
				196400 576000 27	V	CAP	Installation en Equipements Electriques		Electricité - électronique -		Gelos (UFA)	20 475	13	139 660 €	45	3 104 €	3 166 €	
				196400 576000 27	V	BEP	Métiers de L'électrotechnique		Electricité - électronique -		Gelos (UFA)	3 185	13	21 049 €	7	3 007 €	3 067 €	
				196400 576000 27	IV	BP	Installation en Equipements Electriques		Electricité - électronique -		Gelos (UFA)	700	4	14 078 €	5	2 816 €	2 872 €	
				196400 576000 27	III	BTS	Electrotechnique		Electricité - électronique -			16 100	20	193 466 €	23	8 412 €	8 580 €	
				196400 576000 27	III	BTS	Technico-Commercial Génie Electrique et Mécanique		Commerce / Vente			3 500	20	42 104 €	5	8 421 €	8 589 €	
<b>Lycée Professionnel JP Champo</b>	7 rue des Evadés de France BP 72	64130	MAULEON		V	CAP	Conduite d'engins de travaux publics		Transport, logistique		Mauléon	1 an	2 800	8	85 813 €	10	8 581 €	8 753 €
<b>Université de Pau et des Pays de l'Adour</b>	Avenue de l'Université BP 576	64012	PAU CEDEX			Licence Pro	Adjoint de direction PME-PMI		Tertiaire		Bayonne	1 an					6 382 €	
<b>Lycée Technique et Professionnel de Cantau</b>	1 allée de Cantau	64600	ANGLET		II	BTS	Fluides énergie environnement		Bâtiment : équipements et finition		Anglet	3 ans	8 960	16	143 517 €	16	8 970 €	9 149 €
<b>Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles des Pyrénées-Atlantiques</b>	Route de Cambo	64240	HASPARREN	196402 200900 23	V	CAPA	Productions Agricoles, Utilisation de Matériel	Productions Animales et Productions Végétales	Production agricole		Oloron Sainte Marie, Hasparren		6 370	14	97 378 €	13	7 491 €	7 641 €
				196402 200900 23	V	CAPA	Productions Horticoles	Pépinières et Productions Florales, Légumières	Production agricole		Oloron Sainte Marie, Hasparren	12 740	14	93 615 €	26	3 601 €	3 673 €	
				196402 200900 23	V	CAPA	Ouvrier Qualifié Travaux Paysagers		Aménagement paysager		Oloron Sainte Marie,	42 630	14	221 809 €	87	2 550 €	2 601 €	
				196402 200900 23	V	BP	Travaux Paysagers		Aménagement paysager		Hasparren	2 520	6	24 623 €	12	2 052 €	2 093 €	
				196402 200900	V	CAPA	Vigne et Vin		Production agricole		Orthez	3 920	14	46 667 €	8	5 833 €	5 950 €	
				196402 200900 23	V	CS	Spécialisation Agriculture Biologique		Production agricole		Hasparren	3 150	15	49 521 €	6	8 254 €	8 419 €	
				196402 200900 23	V	BPA	Responsable d'exploitation Agricole		Production agricole		Hasparren	14 280	17	118 930 €	24	4 955 €	5 054 €	
				196402 200900	IV	BAC PRO	Bio-Industrie de Transformation		Agro-alimentaire	X	Hasparren	14 630	22	133 282 €	19	7 015 €	7 155 €	
				196402 200900	III	BTSA	Industries Agro Alimentaires		Agro-alimentaire	X	Pau	24 955	23	130 712 €	31	4 217 €	4 301 €	
				196402 200900 23	V	BEPA	Services Vente de Produits Frais		Commerce / Vente		Oloron-Sainte-Marie	0	17	0 €	0	#DIV/0!	0 €	0 €
196402 200900 23	III	BTSA	Technico-Commercial spécialité Végétaux		Commerce / Vente		Oloron Sainte Marie						0 €	0 €	0 €			

			196402 200900 23	III	BTSA	Technologies Végétales		Productio n agricole	X	Orthez		18 515	23	128 843 €	23	5 602 €	5 714 €
			196402 200900 23	III	BTSA	Analyses Agricoles, Biologiques Et Biotechnologie		Productio n agricole	X	Hasparre n		34 615	23	155 788 €	43	3 623 €	3 695 €



***PREFECTURE DE LA GIRONDE***

# ***PLAN DE GESTION DEPARTEMENTAL DES STOCKS DE PROXIMITE D'IODE***

## ***Sommaire***

***Service Interministériel Régional de Défense  
et de Protection Civile***

***Décembre 2004***

PRÉFECTURE DE LA REGION AQUITAINE  
PREFECTURE DE LA GIRONDE

<b>PREFECTURE DE LA GIRONDE / S.I.R.D.P.C.</b>	<b>PLAN DE GESTION DEPARTEMENTAL DES STOCKS DE PROXIMITE D'IODE</b>
	<b>SOMMAIRE</b>

<i>Chapitre 1 – Préambule</i>	<b>Page 3</b>
<i>Chapitre 2 – objectif du plan</i>	<b>Page 4</b>
<i>Chapitre 3 – Généralités sur l'iode</i>	<b>Page 5</b>
<b>1<sup>ère</sup> partie – L'organisation départementale</b>	
<i>Chapitre 4 – Les stocks de proximité</i>	<b>Page 7</b>
<i>Chapitre 5 – L'organisation préventive</i>	<b>Page 8</b>
<i>Chapitre 6 – Déclenchement du plan – les scénarios accidentels</i>	<b>Page 10</b>
<i>Chapitre 7 – Déclenchement du plan – l'information des maires</i>	<b>Page 12</b>
<i>Chapitre 8 – L'organisation du commandement</i> - le PC Fixe - Le PC Opérationnel	<b>Page 13</b> <b>Page 14</b>
<i>Chapitre 9 – L'information des populations</i>	<b>Page 15</b>
<i>Chapitre 10 – L'organisation de la distribution des comprimés à la population</i>	<b>Page 16</b>
<i>Chapitre 11 – Les fiches actions réflexe</i>	<b>Page 18</b>
<b>2<sup>ème</sup> partie – Le plan communal de distribution</b>	
<i>Préambule</i>	<b>Page 28</b>
<i>La fiche action réflexe du maire</i>	<b>Page 29</b>
<i>La cellule de crise municipale</i>	<b>Page 31</b>
<i>Le recensement des moyens communaux d'alerte</i>	<b>Page 33</b>
<i>L'organisation des circuits d'alerte</i>	<b>Page 34</b>
<i>Le recensement de la population</i>	<b>Page 35</b>
<i>Le recensement des établissements sensibles</i>	<b>Page 36</b>
<i>Le recensement des moyens</i>	<b>Page 38</b>
<i>L'organisation des sites communaux de distribution</i>	<b>Page 39</b>
<b>Les annexes</b>	
<i>Annexe 1 – Tableau de répartition des comprimés</i>	<b>Page 41</b>
<i>Annexe 2 – Recensement des établissements sensibles prioritaires – liste non jointe – à consulter sur base de données au SIRDPC</i>	<b>Page 95</b>
<i>Annexe 3 – Conseils pour l'utilisation préventive des comprimés d'iode</i>	<b>Page 97</b>
<i>Annexe 4 – Le signal national d'alerte</i>	<b>Page 99</b>
<i>Annexe 5 – Le recensement des moyens mobiles d'alerte</i>	<b>Page 101</b>
<i>Annexe 6 – Le répertoire téléphonique</i>	<b>Page 105</b>

**Le document intégral est disponible à la Préfecture de la Gironde ou dans chaque commune de Gironde.**